

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 7 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FILLILOUD

1. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7105).

**Crédits militaires,
budget annexe du service des essences.**

M. Bourges, ministre de la défense.

Rappel au règlement (p. 7109).

MM. Hamel, le président.

MM. Pasquini, Bozzi, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres;

Bigéard,

Aumont, le ministre, Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et le titre V;

le président,

Rolland,

Bourgeois, le ministre;

Paecht,

Corrèze.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 7121).

PRESIDENCE DE M. GEORGES FILLILOUD,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 560, 570).

★ (2 f.)

CREDITS MILITAIRES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES

(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 38 et 39 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en exposant les observations et les conclusions des commissions des finances et de la défense nationale et des forces armées, vos rapporteurs ont analysé avec précision les documents par lesquels le Gouvernement soumet à votre approbation le projet de budget de la défense de 1979. Je ne reviendrai donc pas sur le détail des mesures et des crédits de ce budget. En revanche, je m'attacherai, une fois encore, à rappeler la conception de notre politique de défense car elle confère sa logique à la loi de programmation dont le présent budget constitue une étape. Après quoi j'aborderai plus spécialement certains points du projet de loi de finances qui vous est soumis parce qu'ils présentent une actualité particulière ou méritent quelques explications.

La politique de défense de la France n'est pas toujours perçue dans toutes ses nuances qui en font pourtant l'originalité. En ne se dotant que d'un armement classique, notre pays s'alignerait sur les autres membres de l'Alliance atlantique, ce qui l'empêcherait de disposer d'une défense autonome appelée à protéger ses intérêts nationaux. Mais en ne développant qu'un armement nucléaire, nous serions conduits à pratiquer la politique peu crédible du tout ou rien. Nous nous interdirions alors toutes les ressources qu'offre une dialectique stratégique où la menace de la riposte reste voilée, mais d'autant plus présente qu'elle n'est pas obligatoirement engagée dans un affrontement non décisif.

Ainsi avons-nous, contre l'agression, une double assurance : nous pouvons contenir une attaque de type classique et contrôler son évolution en laissant à notre diplomatie, au moins dans un premier temps, la charge d'éviter le pire, tout en lui donnant, grâce à notre capacité de dissuasion, les moyens de persuader un agresseur de notre résolution.

Nous pouvons également riposter brutalement à toute offensive majeure en portant chez l'agresseur le feu nucléaire avec une puissance telle que le prix de son agression soit insupportable pour lui. En d'autres termes, la dissuasion de l'adversaire potentiel sera d'autant mieux assurée qu'il aura été convaincu de l'im-

portance des destructions qui lui seraient infligées à titre de représailles. Seul le maintien de ce seul de crédibilité nous met à l'abri des tentations ou des calculs d'un agresseur qui pourrait le conduire à l'attaque nucléaire majeure et brutale.

Ce concept de la dissuasion fondée sur les armes stratégiques est aujourd'hui généralement compris et même admis par le plus grand nombre. En revanche, certains saisissent moins bien la place qu'occupent, dans cette affaire, les armes nucléaires tactiques. Je souhaite donc examiner ce point.

L'arme nucléaire tactique est un élément de l'arsenal de notre dissuasion. Elle ne peut être considérée isolément ; elle permet de tester, par son emploi, la réalité du danger en évaluant la résolution de l'adversaire. Elle permet surtout de prouver à l'adversaire notre détermination. Son utilisation correspond, en quelque sorte, à une mise en garde ultime. L'agresseur doit alors comprendre que la poursuite de son entreprise donnerait au conflit un caractère extrême. Mais, comme l'arme atomique tactique fait partie de la dissuasion, il convient de ne définir *a priori* ni le moment ni les conditions de son emploi éventuel qui restent, à tous égards, affaire de gouvernement.

L'incertitude concernant l'usage du feu nucléaire est un facteur déterminant de son pouvoir dissuasif. Il ne peut être admis par avance qu'il se produira une bataille nucléaire dans laquelle l'arme atomique tactique jouerait le rôle de l'artillerie lourde. C'est la raison pour laquelle le nombre de ces armes est et restera limité. Au camp de Mâilly, l'an dernier, M. le Premier ministre a très clairement rappelé notre doctrine à cet égard.

En outre, la crédibilité de la dissuasion dépend aussi de la solidité et de la capacité opérationnelle de nos forces classiques.

Notre situation en Europe, notre position dans le monde, peuvent exiger l'engagement de nos forces terrestres, aériennes, navales dotées de leurs seules armes conventionnelles afin de faire face à une agression mineure dont les objectifs pourraient être, entre autres, de s'emparer, par un coup de main audacieux, d'un gage à négocier.

Loi de se contredire, l'armement nucléaire et l'armement classique se complètent. Une politique de défense cohérente ne saurait sacrifier ou opposer l'un à l'autre. L'armée française reste donc un instrument de paix car, dans la paix, elle représente une réalité de poids. Parce qu'elle est solide, parce qu'elle est crédible, elle devient, en cas de crise, le soutien essentiel de notre action diplomatique. Des événements récents l'ont amplement prouvé. Parce qu'elle est loyale, parce qu'elle est fidèle, elle reste, en toute occasion, disponible pour exprimer à des populations éprouvées la force de la solidarité nationale. Là encore, des événements récents en ont témoigné.

Telle que je viens de la rappeler devant vous, mesdames, messieurs, cette politique de défense est une politique nationale car elle est indépendante, l'armement nucléaire ne pouvant relever que des seules autorités françaises.

C'est une politique réaliste qui, tirant profit du pouvoir égalisateur de l'atome, peut être conduite par notre pays — la preuve n'est plus à faire — sans compromettre les objectifs de développement économique et de progrès social que nous voulons poursuivre.

C'est une politique efficace car la crédibilité de notre capacité de dissuasion est aujourd'hui évidente et justement reconnue.

C'est une politique sincère car, en disposant des moyens les plus efficaces de sauvegarder notre sécurité, nous n'entendons pas nous replier dans un neutralisme inconséquent. Nous sommes des partenaires loyaux dans l'Alliance atlantique et l'existence même de notre capacité militaire et sa liberté d'emploi constituent un élément original mais fort important de la sécurité en Europe.

C'est une politique de paix qui ne contredit en rien les efforts du Président de la République pour engager les grandes puissances dans la voie du désarmement général. En effet, chacun sait bien que la France n'a aucune autre ambition dans le monde que celle de faire respecter sa dignité, ses intérêts légitimes et son indépendance.

Une telle politique exige naturellement des moyens financiers importants qui doivent se traduire chaque année dans la réalité budgétaire. Dans ce domaine, il n'est pas possible d'improviser. La politique de défense requiert la mise en œuvre d'une organisation et d'un programme ; les objectifs étant fixés et la progression des efforts définie, il faut pouvoir disposer des ressources nécessaires. Telle est la raison d'être de la loi de programmation votée en 1976 : globale puisqu'elle couvre l'ensemble des besoins des armées en équipement et en fonctionnement ; réaliste puisqu'elle s'exprime en crédits de paiement, ce qui garantit aux armées de disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leurs équipements, elle fixe, pour les six

années 1977-1982, l'enveloppe des crédits que la nation entend consacrer à sa défense. A ce titre, elle constitue le support indispensable à la préparation des budgets annuels.

Le projet de budget de la défense de 1979 s'inscrit dans la perspective tracée en 1976. La croissance du budget militaire est significative de la priorité que le Gouvernement attache, malgré les difficultés économiques, à la réalisation de la loi de programmation. C'est là l'expression d'une volonté politique, constante et soutenue depuis quatre ans, et dont nul ne peut aujourd'hui contester sincèrement la réalité.

Le budget de 1979 est un bon budget, répondant aux besoins de notre défense et conforme à la loi de programmation.

A ceux qui, cependant, pourraient observer que le budget de la défense en 1979 n'atteint pas le pourcentage du budget de l'Etat que prévoyait la loi de programmation, je demande de constater objectivement que le budget de l'Etat a, depuis trois ans, profondément changé.

En 1978, comme en 1977, des augmentations exceptionnelles de près de vingt milliards de francs ont affecté les dépenses d'aide publique et d'intervention de l'Etat. En 1979, la charge de la dette publique augmentera de 37,8 p. 100 tandis que les crédits d'intervention, notamment ceux engagés pour soutenir l'emploi, croîtront de près de 20 p. 100.

Ces importants changements de structure modifient la façon dont il convient d'apprécier la part des dépenses militaires dans le budget de l'Etat. Une telle référence n'a évidemment de sens que dans la stricte mesure où les chiffres retenus s'inscrivent dans une structure budgétaire constante. C'est d'ailleurs bien ainsi que l'entendait le législateur quand il précisait, dans la loi du 19 juin 1976, que l'objectif fixé était défini — selon les termes mêmes de la loi — « par rapport à la structure actuelle du budget de l'Etat », c'est-à-dire celle de 1976.

En fait, pour la troisième année consécutive, l'effort financier en faveur de la défense s'accroît. En 1979, le budget militaire progresse de 14 p. 100 tandis que les budgets des autres ministères n'augmentent que de 11,9 p. 100 en moyenne.

Plus significative, parce que moins relative, est la progression de la part du budget de la défense dans le produit intérieur brut : de 3,12 p. 100 en 1977, elle est passée à 2,20 p. 100 en 1978 et devrait atteindre 3,26 p. 100 en 1979.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. C'est le quart de l'effort des Russes !

M. le ministre de la défense. D'autre part, la discipline que se sont imposées les armées, à l'exemple de toutes les administrations civiles, pour comprimer leurs dépenses de fonctionnement a permis de faire progresser les ressources consacrées aux équipements de 17,1 p. 100 en crédits de paiement par rapport à 1978 et de 24,5 p. 100 en autorisations de programme.

Le budget de fonctionnement est en augmentation de 11,72 p. 100, comme pour l'ensemble des ministères, l'augmentation moyenne étant de 11,9 p. 100. C'est que les armées entendent, en 1979, vivre dans les mêmes conditions que l'ensemble des administrations de l'Etat. Mais la part du titre III représentera 56,7 p. 100 du budget de la défense, soit une diminution de 1,2 point par rapport à 1978 et une heureuse anticipation sur les prévisions de la loi de programmation. C'est pourquoi il a été possible de maintenir dans la ligne prévue l'effort financier consacré aux forces nucléaires et les programmes d'équipement des différentes armées.

J'en arrive à quelques points particulièrement significatifs de ce budget.

Quatre m'ont paru mériter de retenir votre attention : les deux premiers, le développement de nos forces nucléaires et l'avenir de notre flotte, parce qu'ils ont suscité des polémiques récentes auxquelles les réponses apportées aujourd'hui devraient mettre un terme ; les seconds, la réalisation de nos grands programmes d'armement conventionnel et l'accroissement spectaculaire des crédits d'études et de recherche, parce qu'ils traduisent la constance de notre effort et notre souci de préparer l'avenir.

J'évoquerai, en premier lieu, la force nucléaire stratégique, dont je tiens à souligner que les crédits de paiement ont augmenté de 77,6 p. 100, depuis 1975, et de 17,6 p. 100 par rapport à 1978. Les crédits de paiement représentent 14,18 p. 100 du budget de la défense en 1979 et les autorisations de programme 22,2 p. 100. C'est, incontestablement, la force océanique stratégique — les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins — qui représente l'élément essentiel de la force nucléaire stratégique, ce qui me conduit à évoquer ici la mise en chantier d'un sixième SNLE.

La question a été tranchée par M. le Président de la République, dont la décision a été rendue publique le 25 septembre.

En 1974, la décision avait été prise de construire une sixième unité de cette flotte, bâtiment de la classe du *Redoutable*, armé du système d'arme M 20. Ce sous-marin serait entré en service en 1982. Or, comme je l'ai personnellement souligné dès 1976 et réaffirmé à cette même tribune le 15 juin dernier, « le calendrier de transformation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins doit respecter les échéances du calendrier des armes ». Ce ne pouvait être le cas du sixième sous-marin lancé en 1974 puisque le nouveau système d'arme M 4 qui modifie du tout au tout les capacités, le niveau et la signification de la dissuasion nucléaire française, entrera en service en 1985.

L'aspect capital du problème est de maintenir au niveau convenable, sans lacune dans le temps, la menace de riposte exercée par la force océanique stratégique.

Comme je l'ai rappelé ici même il y a cinq mois, nous aurons dès 1980, avec cinq bâtiments en service, quatre SNLE armés dans le cycle opérationnel, ce qui garantira un minimum de deux SNLE à la mer quels que soient les aléas. Comment assurer le passage au système d'arme M 4 et aux transformations qu'il exige du submersible en maintenant cette disponibilité opérationnelle de quatre SNLE ?

Telle était la question posée, la réponse visant en outre à rechercher les solutions optimales pour les performances du sous-marin.

Une première solution consistait à mettre un des sous-marins en service en état de recevoir le système d'arme M 4, ce qui imposait de commencer sa refonte en 1982. La disponibilité opérationnelle souhaitée pouvait être maintenue, pendant la période de refonte, en réalisant pour 1982 le sixième SNLE dont le lancement avait été décidé en 1974.

Mais était-il raisonnable de mettre en service, peu de temps avant la sortie du M 4, un sous-marin de type ancien dont il fallait d'emblée prévoir la refonte pour qu'il puisse recevoir l'arme M 4, alors que la transformation d'un SNLE revient à la moitié du coût d'une nouvelle construction ?

C'est pourquoi le Gouvernement a résolu en décembre 1975 d'arrêter la poursuite de la construction du sous-marin décidée l'année précédente, de manière à assurer la cohérence souhaitable entre la transformation des sous-marins et la fabrication des armes. Agir autrement eût conduit à payer une fois et demie un sous-marin du type du *Redoutable*, plus un lot d'armes M 20, sans ajouter de manière significative à la capacité et à la valeur de la force de dissuasion.

Une deuxième solution consistait à faire coïncider avec l'entrée en service des armes M 4 la réalisation d'un SNLE d'un nouveau type qui pourrait en même temps bénéficier de tous les acquis technologiques nouveaux. Si la loi de programmation a prévu la construction d'un sixième SNLE, il était du devoir du Gouvernement de rechercher la solution la plus efficace et la plus économique à la fois pour le système d'armes et pour le submersible.

C'est pourquoi des études ont été conduites pendant trois ans par la délégation générale à l'armement, le commissariat à l'énergie atomique et les états-majors. Le conseil de défense du 24 novembre 1977, qui a arrêté les perspectives d'évolution de notre armement nucléaire, m'a chargé de présenter en 1978 une étude sur l'ensemble des travaux concernant le sixième SNLE. Cette étude a été remise à M. le Président de la République et à M. le Premier ministre en juillet dernier.

C'est alors en toute connaissance de cause que le Chef de l'Etat s'est arrêté à cette deuxième solution, la permanente disponibilité opérationnelle de quatre submersibles étant alors désormais et définitivement assurée par la révision du calendrier des refontes des bâtiments en service après la sortie de *L'Inflexible*, équipé de l'arme M 4, en 1985.

Le système d'arme M 4 mettra notre pays au niveau des armements nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique ; sur certains points, il présentera même des solutions originales. Il fera franchir, je le répète, à la dissuasion française une étape décisive sur le plan de l'efficacité.

Le vecteur, quant à lui, sera doté de têtes multiples, ce qui constitue une amélioration considérable, et sa portée sera supérieure à celle de son prédécesseur. Sa précision sera beaucoup plus grande et ses capacités de résistance aux défenses adverses très renforcées. Un progrès important sera également apporté au système de lancement du missile, dont le tir sera plus rapide et plus discret, donc plus sûr, le nouvel SNLE pouvant tirer d'une plus grande profondeur.

Quant au sous-marin lui-même, la précision et l'autonomie de ses moyens de navigation seront accrues par la mise en œuvre d'un nouveau système global de navigation.

Il sera doté de calculateurs perfectionnés, de systèmes de contre-mesures et de détection sous-marine beaucoup plus élaborés. En ce qui concerne la discrétion acoustique du submersible,

les progrès actuellement envisagés portent sur une nouvelle hélice, une amélioration des superstructures, le mode de suspension des auxiliaires.

J'ajoute qu'un nouvel armement tactique augmentera les capacités de défense du SNLE, que la sécurité de fonctionnement en plongée sera améliorée, que la fiabilité des matériels de bord, leur facilité d'entretien, leur simplification de mise en œuvre seront accrues. Ainsi réussira-t-on à diminuer les contraintes imposées aux équipages dont les conditions de vie à bord ont fait l'objet, cela va de soi, de nos préoccupations.

Bref, tandis que les submersibles actuels ont été étudiés au cours de la décennie 1960, le nouveau sous-marin *L'Inflexible* est un navire de la décennie 1980. Il s'agit d'une nouvelle génération. S'il a le même volume et le même déplacement que les SNLE actuels, il en diffère par les systèmes d'armes et de navigation.

Le Gouvernement, quand il a pris la décision de 1975, entendait qu'on réalisât un bâtiment qui bénéficierait des progrès accomplis en quelque vingt années, sans attendre ceux qui ne manqueraient pas d'intervenir durant la dernière décennie du siècle, aux approches de l'an 2000. Nous arriverons alors à la troisième génération de SNLE français.

Au budget de 1979 — et cela rassurera un orateur qui émettait ce matin des doutes sur la réalité de la décision — 220 millions de francs en autorisations de programme et 100 millions de francs en crédits de paiement seront engagés pour le lancement de *L'Inflexible*. Ils viendront s'ajouter aux 90 millions de francs en autorisations de programme et aux 162 millions de francs en crédits de paiement nécessaires à l'achèvement des travaux du *Tonnant* qui entrera en service en 1980. Ces crédits seront dégagés à l'intérieur de l'enveloppe du chapitre 53-71 qui est doté de 4 125,5 millions de francs en autorisations de programme et de 3 183,6 millions de francs en crédits de paiement.

Jé précise enfin que les travaux de *L'Inflexible* seront menés à Cherbourg, les refontes des autres SNLE s'effectuant pour partie à Cherbourg et pour partie à Brest.

Pour les autres systèmes nucléaires stratégiques, outre l'amélioration et la prolongation des Mirage IV, nous poursuivrons en 1979 le remplacement des missiles stratégiques du plateau d'Albion qui verront leur capacité s'accroître avec la mise en service, en cours de réalisation, de missiles S 3 à tête nucléaire mégatonnique. Ainsi est renforcée la crédibilité de cet élément essentiel de notre dissuasion, puisque situé sur le territoire national et susceptible d'une mise en œuvre instantanée.

En ce qui concerne l'armement atomique tactique le programme essentiel est celui du missile air-sol moyenne portée en cours de développement. La mise en service de ce système interviendra en même temps que celle du Mirage 2000 dans sa version pénétration. Ce missile est destiné à l'attaque tous temps d'objectifs du champ de bataille, aussi bien bases aériennes qu'infrastructures adverses.

La principale percée technique du programme ASMP concerne le développement de la propulsion par stato-réacteur intégré qui permet, tout en restant dans des dimensions modérées, un fonctionnement supersonique de l'engin dans une grande gamme d'altitude.

Ce résultat a été acquis grâce au succès de travaux de recherches très importants. Le développement de ce nouveau système permettra non seulement d'aboutir à un armement efficace, mais ouvrira la voie à toute une famille de missiles futurs dont certains pourraient se voir confier des missions stratégiques. C'est dire l'intérêt de ces techniques et de leur développement.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs les députés, vous parler de la marine au sujet de laquelle il y a lieu de dissiper un certain nombre de malentendus, voire de relever quelques erreurs.

J'insiste d'abord sur le fait que la marine a été privilégiée dans l'exécution de la loi de programmation puisqu'elle a reçu un pourcentage de crédits supérieur aux prévisions — les chiffres sont là — pour un montant de 1 308 millions de francs.

D'ailleurs, la réalité de cet effort se mesure à la progression du tonnage de nouveaux navires mis en chantier : alors que, de 1959 à 1969, sans compter les SNLE, les mises en chantier de navires neufs se sont élevées à 6 100 tonnes par an et que, de 1969 à 1974, la moyenne a été de 6 120 tonnes, la moyenne annuelle selon les mêmes critères, c'est-à-dire SNLE non compris, des mises en chantier réalisées depuis 1975 est passée à 8 060 tonnes ; en 1979, nous atteindrons 9 000 tonnes, et notre objectif annuel en fin de plan est de 12 000 tonnes.

Si l'on considère l'évolution des crédits des constructions neuves de la flotte, les chiffres sont plus frappants encore : l'augmentation des autorisations de programme est de 43 p. 100, celle des crédits de paiement de 14,5 p. 100 ; et, pour les seules constructions de nouveaux bâtiments, l'augmentation des autorisations de programme sera de 100 p. 100.

En 1978, seront en construction, outre *Le Tonnant* en voie d'achèvement et *L'Inflexible* mis en chantier, trois sous-marins nucléaires d'attaque, ce qui est, monsieur Visse, une accélération de la loi de programmation qui ne prévoyait pour cette période que deux sous-marins nucléaires d'attaque, six corvettes — quatre anti-sous-marines et deux antiaériennes — sept avisos, cinq bâtiments antimines et deux pétroliers ravitailleurs.

Ces vingt-cinq navires seront en construction dans les arsenaux de Cherbourg, de Brest et de Lorient. Ils représentent plus de 85 000 tonnes, soit 30 p. 100 du tonnage de l'actuelle flotte de combat et de soutien, porte-avions non compris. Si on fait abstraction des SNLE, ils représentent 73 000 tonnes, ce qui équivaut au quart du tonnage de la flotte de combat et de soutien, porte-avions non compris.

Certes, dans la même période, plusieurs navires comptant plus de vingt ou vingt-cinq ans de service, sur lesquels aucun travail de transformation ou de modernisation n'avait été entrepris depuis leur admission au service, devront être désarmés. Nous avons donc un effort particulier à faire, et je suis le premier à le reconnaître.

Il est évident que le nombre de navires de surface ne saurait être en 1990 — je l'ai déjà signalé ce matin — limité à quatre-vingt-huit unités. Je regrette que ce chiffre, indiqué par mes services, n'ait pas été davantage expliqué et je prie vos rapporteurs de bien vouloir m'en excuser.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il faut savoir reconnaître ses insuffisances.

Ce chiffre exprime la différence entre le nombre des navires actuellement en service et celui des navires qui seront réformés, et il ne prend en compte que les programmes de constructions neuves déjà lancés, alors que, puisqu'on envisage l'horizon 1990, il aurait fallu bien évidemment comptabiliser les navires qui devraient être construits au cours de la prochaine décennie, même si le nombre ne peut en être exactement préjugé, ce qui explique les limites et la prudence des indications fournies par mes services qui s'en sont tenus à ce qui est acquis. Mais, incontestablement — je le répète — un effort particulier est à faire.

C'est pourquoi le Président de la République a annoncé à Brest le 7 novembre 1977 l'adoption d'un plan d'équipement de la flotte. Ce plan a été examiné par le conseil de défense du 6 juin 1978. L'adaptation de la loi de programmation qui doit intervenir en 1979 sera l'occasion de préciser les objectifs et le calendrier de réalisation de ce plan, l'effort supplémentaire consenti au cours des trois premières années de la loi de programmation en constituant déjà les prémices.

Les deux porte-aéronefs, quant à eux, demeureront en service jusqu'à la décennie 1990, compte tenu de la refonte actuellement en cours du *Clemenceau* et de celle du *Foch* en 1979. S'il n'est pas trop tôt pour se préoccuper de l'avenir de notre force aéronavale, aucune décision ne peut encore intervenir sur le plan technique, notamment quant au type des avions embarqués et, corrélativement, quant à celui de la plate-forme d'envol.

Il est clair que l'objectif du Gouvernement — vos rapporteurs l'ont rappelé ce matin — ne peut pas être de reconstituer par principe une marine à l'identique, mais de disposer d'une flotte moderne, dotée de moyens efficaces et répondant le mieux possible aux missions de la marine nationale.

Dans ces conditions, si l'évolution du tonnage de la flotte est un indicateur intéressant de l'effort consacré à la marine, il ne saurait être le seul à prendre en considération pour apprécier ses capacités, qui dépendent au moins autant de l'aptitude maritime des bâtiments que de la valeur des systèmes d'arme qu'ils portent.

Je dois, enfin, insister sur la réalisation dans des conditions satisfaisantes, des principaux programmes de matériels prévus pour les armées de terre et de l'air.

Le budget de 1979 marquera la poursuite de l'effort consacré aux armes antichars et antiaériennes à la fin de l'année 1979, 96 Hot sur les 192 prévus par la programmation, 420 Milan sur les 692 et 57 Roland sur 133 auront été commandés.

Le projet de budget de 1979 révèle également le déroulement normal des programmes de chars AMX 30, AMX 10 P et PC et AMX 10 RC, destinés à accroître la mobilité des unités terrestres.

Sur les trois premières années de la programmation, 86 AMX 30 sur les 207 prévus, auront été livrés. De même, sur les 512 AMX 10 P et PC, prévus par la programmation, 302 auront été livrés à la fin de cet exercice budgétaire.

C'est l'année prochaine que sortiront et seront livrés aux unités les premiers fusils Famas 5,56. Ce fusil est entièrement fabriqué en France, essentiellement à Saint-Etienne.

M. Robert Wagner. Très bien !

M. le ministre de la défense. La fabrication en avait été décidée en 1975, sa mise au point et la mise en place des équipements et machines pour sa construction — il faut y penser — ont exigé trois années. Les premières commandes ont été lancées en 1977. L'objectif est de 400 000 fusils. Ce fusil d'assaut, qui peut tirer au coup par coup et par rafale, apte au tir des grenades anti-chars et anti-personnels, remplacera l'ensemble des armes individuelles et collectives en dotation dans nos unités : pistolet-mitrailleur, fusil semi-automatique, fusil-mitrailleur. Son adoption, qui simplifiera les approvisionnements en munitions de petit calibre, assurera une puissance de feu très accrue de nos unités.

Enfin, la priorité donnée aux programmes majeurs de matériels aériens permet le respect des commandes inscrites dans la loi de programmation.

Sur les trois premières années de celle-ci, 86 Mirage F I, sur les 109 prévus, auront été commandés. De même, 88 Alpha-Jet, sur 144 auront fait l'objet de commandes.

Le même effort peut être constaté dans le domaine de la défense aérienne : quatre sections de Crotale venant s'ajouter aux cinq déjà commandées et qui étaient les seules prévues par la loi de programmation ; 104 batteries antiaériennes de 20 millimètres commandées, sur les 182 prévues à la fin de l'année 1979.

Il ne faut pas sous-estimer la réalité de cet effort. Sans contester, sur le plan physique, les programmes majeurs d'équipement sont réalisés conformément aux prévisions. Et si, pour quelques matériels peu nombreux, un retard est constaté, il est essentiellement dû aux difficultés techniques rencontrées ; ces difficultés ont été résolues, et les programmes pourront être réalisés avec un décalage qui ne sera jamais que de quelques mois ou de l'ordre de l'année.

Il faut d'ailleurs ajouter que, pour d'autres programmes, une avance a été prise, ce qui permettra de dégager pour l'avenir des ressources supplémentaires correspondantes. Ces constatations me permettent de regretter qu'on mette trop complaisamment l'accent sur quelques retards sans les expliquer, sans en signaler la relativité et sans faire état des avances ou des majorations obtenues d'autre part.

Un effort important, remarquable, est consacré par le projet de budget de 1979 aux études et recherches dont vous savez l'importance pour l'avenir de notre défense.

C'est cet effort, en effet, qui permet de préserver les capacités d'innovation et de disposer des ressources et des moyens nécessaires pour la réalisation de systèmes d'armes performants.

Les crédits de paiement affectés aux études et recherches augmenteront de 23,4 p. 100 et les autorisations de programme de 27,6 p. 100 pour le titre V.

Parler d'effort n'est donc pas une affirmation gratuite, notamment quand on songe au fait que, de 1977 à 1979, les sommes consacrées aux seules recherches en amont ont augmenté de 61,5 p. 100 en crédits de paiement et de 75,5 p. 100 en autorisations de programme.

Nous avons, en effet, depuis deux ans, distingué les études et recherches en amont des crédits affectés au développement, et cela dans le but de garantir aux travaux les plus riches de promesse pour l'avenir les moyens nécessaires à leur poursuite. C'est une attitude déliée et volontariste qui inspire cette action conduite à l'aide du comité pour les recherches, les études et le développement que j'ai créé, que je préside et qui associe les milieux scientifiques aux responsables industriels et militaires pour éclairer les choix, définir les priorités et orienter les travaux.

Trop longtemps, les moyens de la recherche sur le plan de la défense ont été mesurés. Nous entendons bien poursuivre dans la voie du redressement entrepris et spécialement significatif dans le prochain projet de budget.

Je réponds par là aux vœux que M. Mauger, en particulier, a exprimés ce matin.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et les essences. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. J'ai voulu, mesdames, messieurs les députés, m'en tenir à quelques points forts du projet de budget qui, si votre assemblée l'adopte, donnera au Gouvernement les moyens de poursuivre en 1979 la politique militaire que vous avez approuvée. Cette année aura une importance particulière : elle est l'étape prévue, à mi-parcours, pour la mise à jour de la loi de programmation.

Répondant ici aux préoccupations de certains orateurs, et notamment, des rapporteurs — je pense en particulier à M. Bechter — j'indique que le Gouvernement déposera bien, en 1979, et conformément aux prévisions de la loi de programmation,

un rapport qui fera le point sur ce qui a déjà été fait. Aussi l'Assemblée sera-t-elle en mesure d'apprécier les efforts déjà consentis et de voir ceux qu'il conviendra éventuellement d'entreprendre ou de poursuivre.

Mais j'ose dès à présent le dire : cette mise à jour ne devrait toucher à rien d'essentiel. C'est que, depuis 1975, les projets de budget qui vous ont été soumis ont marqué un effort constant et déterminé, et c'est assez remarquable. En cinq ans, de 1974 à 1979, le budget de la défense aura augmenté de 100 p. 100. Ainsi d'année en année, et malgré le ralentissement observé dans le rythme de la croissance économique, le Gouvernement respecte-t-il l'engagement qu'il a pris, sous le contrôle du Parlement et devant la nation, d'accroître les ressources nationales consacrées à l'effort de défense.

A cet effort, à la volonté qui l'inspire répond le consentement le plus large dans la nation. En de multiples circonstances, partout et constamment, il s'exprime à travers les manifestations qui offrent à notre peuple l'occasion de prendre contact avec son armée. En témoigne d'ailleurs l'unanimité des groupes politiques de l'Assemblée nationale dont aucun ne met en cause la nécessité de la défense ni même — c'est d'autant plus remarquable que c'est assez nouveau et assez récent — les principes qui la fondent, et singulièrement la dissuasion nucléaire.

Cette unanimité est d'ailleurs appréciée dans nos armées et d'abord par les cadres militaires, sensibles à la reconnaissance de leur mission et de leur dévouement et encouragés par elle dans l'accomplissement de leur devoir, dont on ne saurait méconnaître les contraintes. La réforme de l'état militaire, tant par les nouveaux statuts des officiers et des sous-officiers que par l'amélioration des conditions de vie pour tous, en a donné la preuve.

La promulgation de la loi de 1976, en consacrant la progression d'un effort financier et en définissant un plan précis d'équipement, a constitué un élément tout aussi important pour le rétablissement de la confiance, d'autant que la réalisation progressive et effective des objectifs proposés a montré qu'il ne s'agissait pas d'un vœu, mais bien de la mise en œuvre d'une politique délibérée.

Les résultats sont là. Combien paraissent lointains et dépassés les incidents malheureux, encore que rares, qui à Draguignan en 1974, à Karlsruhe en janvier 1975, ont donné le sentiment d'un trouble ou d'une hésitation. Qu'on me permette de penser que, si mérite il y a, ce mérite revient au commandement et aux cadres et aussi au Gouvernement, au ministre et à la majorité parlementaire qui les a soutenus. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Emmanuel Hamel. Et à la jeunesse, qui comprend la nécessité de l'effort !

M. le ministre de la défense. L'entreprise antimilitariste, pour isolée qu'elle soit dans le pays, n'a pas disparu. Insidieusement, sous des masques divers, elle cherche à créer et à exploiter des difficultés, s'efforçant de présenter des thèmes qu'elle espère susceptibles de recueillir un écho parce que leur objet réel n'en est pas avoué. On voit même dans quelques esprits s'établir une confusion dangereuse qu'il est de mon devoir de dénoncer, car elle met en cause non seulement l'avenir de la France mais les fondements mêmes du civisme et de la République.

L'insoumission et la désertion ne sont pas des délits d'opinion, mais une atteinte grave au devoir essentiel des Français vis-à-vis de la patrie et un manquement inadmissible aux lois républicaines. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Il n'est pas vrai que le Parlement et le Gouvernement aient méconnu les convictions sincères de quelques-uns. Ces derniers, tout en se conformant à leur obligation morale de ne pas porter les armes, peuvent accomplir leur devoir vis-à-vis du pays sous une forme différente mais cependant utile à la collectivité.

L'ordonnance de 1959 et la loi de 1965 ont substitué à la notion de service militaire celle, plus large, de service national, qui revêt quatre formes, dont le service militaire, qui répond aux besoins propres des armées. Les lois, celle en particulier du 9 juillet 1970, ainsi que les décrets qui organisent le service militaire, l'esprit dans lequel les unes et les autres sont appliquées ont profondément transformé les conditions de l'appel sous les drapeaux.

Il est tenu compte, avec la plus large compréhension, de tous les cas d'espèce ; le législateur a voulu que toutes les difficultés d'ordre social ou économique — familiales ou professionnelles — soient résolues, autant qu'il était possible, de la manière la plus libérale et, je l'atteste, le Gouvernement

y veille. Il en résulte un régime de dispenses très mûrement réfléchi, que d'aucuns trouvent trop large, mais qui démontre à tout le moins que les problèmes individuels ne sont pas méconnus.

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. le ministre de la défense. Depuis 1963 la loi reconnaît l'objection de conscience. Pour qui s'en réclame authentiquement, le législateur a prévu une forme particulière de service : servir la communauté au sein de l'office national des forêts. Le fait que le temps de service soit alors augmenté de quelques mois éprouve — et démontre — la sincérité de celui qui s'en réclame.

Dans ces conditions, que penser de ceux qui se déroberont à l'obligation d'un service national qui se présente désormais sous des modalités diverses, alors qu'il est fait une application personnalisée des dispositions de la loi, qu'il est même possible de s'acquitter légalement de ses obligations par un service non armé ?

Et surtout que penser, je vous le demande, de ceux — et il ne s'agit pas de marginaux — qui, même s'ils font profession de condamner l'insoumission ou la désertion, les encouragent en fait par leurs attitudes et leurs propos ?

Parmi ceux-là mêmes qui nous reprochent d'aller, par une politique laxiste d'exemptions, à l'encontre du caractère obligatoire et universel du service, parmi ceux qui réclament une armée qui tient de l'idéal du soldat-citoyen l'essentiel de sa cohésion et de sa force, parmi ceux qui se font les défenseurs intransigeants de la conscription au nom du respect dû aux principes qui sont les fondements de la République, il en est qui réclament pour l'insoumis et pour le déserteur une indulgence d'autant moins compréhensible qu'elle va à l'encontre de leurs convictions affichées.

Je dénonce l'extrême confusion de pensée que révèle l'affirmation que la conscription est et doit demeurer la base de notre système de défense et l'approbation, voire le concours, apporté simultanément à ceux qui s'y dérobent. Et je souhaite que l'Assemblée nationale unanime approuve le rappel que j'adresse de cette tribune à tous ceux qui, au service de l'Etat, ont à connaître de ces cas et dont le devoir est de faire respecter la loi. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

L'armée est au seul service de la France. Détenant les armes de la République elle ne saurait être impliquée dans le débat politique. Si les militaires, quels que soient leurs grades ou leurs postes, sont des citoyens à part entière et participent individuellement en toute liberté à l'exercice des droits du citoyen, ils ne sauraient, sous l'uniforme et dans les unités, exprimer leurs convictions personnelles. L'armée est, par vocation, neutre sur le plan politique, et les manifestations ne sauraient être admises en son sein. Nul n'a le droit de méconnaître le caractère spécifique de l'institution militaire. C'est, bien sûr, la tradition républicaine, mais c'est surtout une nécessité et une exigence fondamentale dans l'intérêt même de sa mission. Aucun responsable politique ne saurait nier que le respect de ces principes est le premier devoir du ministre qui a la charge des armées. Pour ma part, vous le savez, je n'y faillirai pas.

MM. Jean-Marie Daillet et Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la défense. La politique de défense est un tout. Aucun élément de ses composantes ne saurait être négligé. A cet égard, le vote par le Parlement des crédits nécessaires à un bon fonctionnement de l'appareil militaire et à l'équipement des forces qu'exige l'application de la politique choisie est évidemment un vote essentiel.

C'est avec confiance que je soumetts à votre appréciation le projet de budget de la défense de 1979, parce qu'il donne à nos armées les moyens nécessaires pour assurer efficacement l'indépendance de la nation et la liberté de notre peuple. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Etant donné l'importance des problèmes de défense dans un siècle où les menaces continuent d'exister, je tiens à exprimer mon étonnement qu'un débat aussi vital pour la France et aussi important pour l'armée, qui a besoin du soutien de l'ensemble de la nation, ne soit pas retransmis par la télévision.

M. Xavier Hamelin. Très juste !

M. Emmanuel Hamel. Au cours de nos nombreux débats, divers ministres ont abordé de graves sujets, mais, depuis le début de cette discussion budgétaire, aucun discours n'a eu d'importance que celui que nous venons d'entendre.

M. Guy Ducoloné. C'est gentil pour les autres ministres !

M. Emmanuel Hamel. Je regrette vivement qu'en l'absence de la télévision la nation tout entière n'ait pas eu la possibilité de prendre immédiatement connaissance d'informations fondamentales sur le développement de la dissuasion nucléaire et d'entendre vos appels au civisme et au soutien de l'armée, monsieur le ministre.

Dans ces conditions, monsieur le président, quels sont les critères selon lesquels le Bureau sollicite la présence de la télévision ? Comment expliquer son absence aujourd'hui ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Hamel, j'ai bien entendu votre rappel au règlement.

La conférence des présidents se réunissant tout à l'heure, je lui ferai part de votre demande afin qu'elle en saisisse la délégation chargée des relations avec l'audiovisuel.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom du groupe du rassemblement pour la République, je m'efforcerai de rester sur le plan des principes.

Or, sur ce plan, toute politique de défense nationale se trouve résumée, au fond, dans cette phrase prononcée par le général de Gaulle en 1950 : « S'il faut que la France ait une épée, il faut que ce soit la sienne ». Ainsi pourra-t-elle, affirmait-il, dégagée de toute sujétion, dans un monde que nombre d'abus, anciens et nouveaux, tiennent en effervescence, soutenir, selon sa vocation, le droit de chaque peuple à disposer de lui-même, droit qui est le fondement nécessaire de toute confédération, la condition impérative de la concorde internationale et la base indispensable d'une réelle organisation de la paix.

Il me paraît utile également de vous rappeler les propos tenus à l'École militaire au mois de novembre 1959 : « Si vous considérez notre histoire, qu'il se soit agi des Mérovingiens, des Carolingiens, des Capétiens, du Premier ou du Second Empire, des I^{er}, II^e, III^e, IV^e ou V^e République, vous discernerez qu'à l'origine de l'Etat et à celle des régimes qui l'ont tour à tour assumé, il y eut toujours des préoccupations ou des nécessités de défense... Si donc un Gouvernement perdait sa responsabilité essentielle, il perdrait du même coup sa justification. Dès le temps de paix, il serait admis qu'il ne remplit pas son objet. »

C'est en gardant à l'esprit ces principes que les membres du groupe du rassemblement pour la République vous ont écouté et entendu, il y a quelques instants, monsieur le ministre, avec intérêt et satisfaction.

En effet, à partir du moment où la France s'étant retirée de l'OTAN, n'a plus risqué, selon le cliché devenu facile, de se trouver entraînée dans une querelle qui ne serait pas la sienne ni dans aucune action de guerre qu'elle n'aurait elle-même voulue, les principes énoncés ont été adoptés, à des degrés divers, certes, mais d'une façon générale, par les tenants des diverses idéologies qui composent notre assemblée, au point que l'existence de la force de frappe et de l'armement atomique qui nous sont propres — si décriés et critiqués à l'origine — est devenue un des postulats de notre défense, accepté avec une unanimité assez exceptionnelle. Les débats les plus récents sur les problèmes de défense, notamment aux mois de novembre 1977 et de juin 1978, le démontrent clairement.

En effet, au cours de ces deux débats, l'Assemblée s'est demandée si, conformément à l'enseignement du général de Gaulle, l'action nécessaire de défense nationale remplissait son objet. Or les propos tenus ici démontraient à l'évidence que sur ce point l'Assemblée s'estimait, à tort ou à raison, plus directement l'émanation de la nation que le Gouvernement. Dans tous les cas, elle était plus directe dans sa façon d'exprimer sa volonté. A cet égard l'unanimité des groupes s'était manifestée clairement.

Au mois de novembre 1977, le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées avait expliqué pourquoi, tous partis politiques confondus, la commission considérait qu'il fallait repousser le titre V du budget, non pas par un mouvement d'humeur ou une décision irréfléchie, mais en raison du report de la construction du sixième SNLE. Et le rapporteur pouvait vous affirmer que ce n'était pas une fausse ou une mauvaise querelle qui vous était recherchée, mais que ce SNLE était un élément essentiel de la politique de dissuasion de la France.

Pour sa part, le président de la commission de la défense vous avait demandé de mettre en chantier ce sous-marin afin qu'il puisse entrer en service dès 1985.

M. Chevènement, au nom du parti socialiste, observait que le SNLE émanait d'une volonté nationale. Il avait même déclaré, ce qu'aucun gaulliste n'aurait pu désavouer : « L'existence d'une capacité de décision autonome, c'est-à-dire d'une dissuasion nucléaire proprement française nous paraît en attendant le désarmement général et contrôlé, la seule issue permettant d'échapper aux risques nucléaires tels qu'ils se manifestent sur notre continent. »

De leur côté, M. Villon et M. Hermier, au nom du groupe communiste, affirmaient la nécessité de mettre en chantier le sixième SNLE, M. Hermier insistant plus précisément sur les exigences de notre indépendance nationale et montrant que notre défense devait reposer sur la force nucléaire, qui représente l'essentiel du système de défense français.

Pour les gaullistes, il était éminemment agréable de constater que tous les groupes de l'Assemblée nationale naviguaient désormais sur une même flotte, dont, par le passé, ils avaient été seuls à porter le pavillon !

M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Pierre Pasquini. Ainsi donc, monsieur le ministre de la défense, vous étiez confronté à une volonté exprimée unanimement par l'Assemblée nationale, avec des nuances évidentes, certes, mais M. Messmer pouvait souligner qu'aucun de vos prédécesseurs n'avaient bénéficié d'une telle situation, ce qui vous obligeait à un effort supplémentaire.

A l'époque, vos déclarations — les dernières remontent à quatre mois — n'ont pas répondu à ce vœu essentiel dont la satisfaction était attendue.

Certes, vous déclariez que l'année 1978 serait marquée par l'achèvement de la première génération de la force nucléaire d'engins, par le quadruplement de la capacité de destruction de la force stratégique, mais vous vous disiez dans l'impossibilité de fixer un calendrier pour la réalisation du sixième SNLE et surtout d'en entreprendre la construction.

Bref, la volonté de l'Assemblée paraissait être mise en échec en fonction d'éléments d'information et d'appréciations dont vous disposiez, semble-t-il, à l'époque, mais qu'elle même ne possédait point.

Une conférence de presse que vous donniez trois mois plus tard levait les hypothèques. A la lumière des déclarations que vous avez faites alors et que vous venez de reprendre pour notre plus grande satisfaction, on peut croire que, si les engagements pris sont tenus, le procès d'intention qui vous a été intenté de remettre en cause les priorités voulues par l'Assemblée est un mauvais procès, car votre budget va résolument dans le sens des volontés que l'Assemblée avait exprimées.

Ce projet de budget paraît conforme à la loi de programmation qui traduit une volonté politique. Il est conforme, dans ce sens, aux engagements et aux perspectives de la loi de programme.

Vous estimez que c'est un bon budget. Certes, vous en avez entendu, et vous en entendrez, des critiques, mais je vous donne acte, au nom du groupe du rassemblement pour la République, que peut se juger bon budget celui qui exprime la volonté dominante de l'Assemblée nationale et qui est conforme aux objectifs de défense définis par le général de Gaulle.

Je ne vous rechercherai point sur les pourcentages, suivant en cela M. Le Theule, qui a montré que la référence au budget général de l'Etat pour définir les crédits militaires n'était pas un bon critère. Je suis aussi votre propre ligne, car vous avez déclaré : « On ne défend pas un pays avec des pourcentages d'engagements de crédit, ni avec des indices » — encore que les crédits pour la force nucléaire stratégique, demeurés statiques de 1968 à 1973, aient augmenté de 77 p. 100 de 1975 à 1979.

Vous avez parlé de la lenteur des fabrications et des livraisons dont vous mesurez mieux que quiconque le danger. Elle constitue, en effet, un des handicaps les plus sérieux de notre armement.

S'agissant de l'armée conventionnelle, permettez-moi une brève digression, car j'ai le devoir d'appeler une fois de plus votre attention sur le problème politique créé par les désertions au sein de la Légion étrangère et singulièrement par les exactions, voire, hélas, les crimes, commis par les déserteurs de cette unité en Corse.

Certes, le crime d'un enfant ne déshonore pas une famille, pas plus que le crime d'un homme ne déshonore une société. Celui d'un militaire ne peut entamer l'honneur de son arme. Le blason, le prestige et la gloire de la Légion étrangère ne peuvent être en rien atteints par l'action de ceux qui, en fait, ne sont même pas de vrais légionnaires.

Quand on a servi au sein de la première division française libre ou aux côtés de la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère, et quand on a approché des êtres aussi étonnants et purs que le colonel Amilakvari, le commandant Brunet de Sérigné, le général Koenig et d'innombrables autres personnalités dont la seule charge était l'honneur et le service de la France, quand on sait ce que fut Bir-Hakeim et la sortie des légionnaires, quand on a mesuré, avec tant de Français, la valeur humaine de l'exploit militaire de Kolwezi, alors on prend plus particulièrement conscience de la lourde dette de gratitude dont les régiments de la Légion sont créanciers depuis leur formation. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nombre de Corses y ont servi. C'est à Timgad, ou à Lambese que le colonel de cavalerie de Carbuca fit apposer une plaque en hommage à son collègue de la troisième Légion romaine qui avait fréquenté les lieux quelques siècles auparavant :

« Qui sait si l'inconnu qui dort sous l'arche immense,
Mêlant ses gloires épiques aux orgueils du passé,
N'est pas cet étranger devenu fils de France,
Non par le sang reçu, mais par le sang versé. »

Est-il rien de plus expressif ?

Mais, si la Légion étrangère ne peut endosser la responsabilité de crimes commis par ses déserteurs, ceux-ci n'en ont pas moins été légitimement ressentis avec douleur et colère par la population corse. Les Corses ne peuvent se trouver menacés dans leurs biens ou leur personne par le crime de quiconque serait amené à rechercher le moyen de fuir une contrainte. Tout nouvel incident pourrait produire des conséquences graves en raison de la situation politique insulaire.

Depuis plusieurs mois, nous sommes quelques-uns à tenter, pas toujours avec succès, d'en faire mesurer toute la gravité.

Des manifestations politiques consacrent la portée de cette situation : des tracts très nombreux sont répandus ; quatorze conseillers municipaux de Calvi jugent inéductable la multiplication des drames ; ils réclament le remplacement en Balagne du plus prestigieux régiment français ; à L'Île-Rousse, récemment, une réunion devant le monument aux morts a été troublée par une manifestation. Ces quelques exemples prouvent qu'il faudrait prendre des mesures.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section forces terrestres. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pasquini ?

M. Pierre Pasquini. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Bozzi, avec la permission de l'orateur.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Pour compléter l'information de l'Assemblée et dédramatiser quelque peu l'atmosphère, qui a pu être alourdie par les propos de mon ami Pierre Pasquini, permettez-moi de citer un quotidien, peu suspect d'être un thuriféraire de la Légion, *Le Provençal*, de M. Defferre.

Quelques jours après les événements relatés par M. Pasquini, en première page, ce journal a titré, en gros caractères, et je m'en réjouis : « La Légion acclamée à Calvi à l'occasion du trentième anniversaire de la création de son corps de paras. »

Je me permets de penser que l'immense majorité de la population de la Corse approuverait ce titre et les sentiments qu'il exprime. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Pasquini. Certes, mais nous ne parlons pas des mêmes choses, monsieur Bozzi. Moi aussi je viens de rendre hommage à la Légion, mais il est certain que la population de Calvi n'acclamait pas, parmi les légionnaires qui défilaient, les déserteurs ! (Rires sur divers bancs des socialistes et des communistes.)

Or c'est sur les déserteurs que j'appelle l'attention. L'implantation des unités de l'armée française dépend uniquement du Gouvernement, je le sais. Il n'appartiendrait à l'Assemblée d'en discuter que si elle en était saisie, et ce peut être le cas. Quoi qu'il en soit, il me paraît éminemment souhaitable que — et sur ce point, des collègues de la Corse me rejoindront, j'en suis persuadé — par la résiliation possible des contrats, par des mutations accordées, par des transferts ou par des mesures concrètes, vous rendiez impossible le maintien d'une contrainte militaire telle qu'elle peut conduire celui qui estime ne plus devoir la subir à y échapper, avec toutes les conséquences que cela comporte et qui se sont déjà produites. Il est facile de désertir à Tarascon ou à Aubagne, mais il est infiniment plus difficile de quitter Calvi, Corte ou Bonifacio !

Tel est le problème que je vous expose avec inquiétude, monsieur le ministre. Cette inquiétude est celle de certaines populations qui m'ont chargé de vous en faire part.

Pour en revenir à votre projet de budget, je vous donne acte de la satisfaction que nous éprouvons à constater l'effort valable consenti en faveur des études de recherche. Vous avez pris une décision judicieuse en créant le comité pour les recherches, les études et le développement dont les membres effectuent un travail qui mérite l'hommage de l'Assemblée.

Mais, plus que de tout autre élément, nous sommes légitimement satisfaits de la priorité maintenue pour les armements nucléaires : l'assurance de la construction du sixième SNLE que l'Assemblée avait appelée de ses vœux, est pour nous essentielle.

La décision est prise et elle est conforme à notre volonté. Nous enregistrons volontiers la déclaration de M. le Président de la République : la décision ne résulterait pas des critiques annoncées et des réserves émises ici ou ailleurs. Ce sous-marin ne serait pas le fruit d'une politique de défense conçue au niveau parlementaire ; elle répondrait à un souci essentiel des responsables de notre défense. Vous avez vous-même suhordonné son lancement au caractère opérationnel des nouvelles armes de type M 4.

Dans toute la mesure où *L'Inflexible* a été considéré par l'Assemblée comme un élément déterminant de la politique de défense française, notre groupe votera votre budget avec satisfaction.

Nous le ferons avec la conscience que notre pays, seul, a pu se doter d'une arme nucléaire, puis d'une arme thermo-nucléaire. Seul, il a su et pu construire des avions porteurs de bombes, des vecteurs terrestres. Il a fabriqué des sous-marins. En dix années il est devenu une puissance nucléaire apte à l'indépendance politique.

Ainsi, Michel Debré a raison de dire que l'effort accompli en silence par nos chercheurs, nos ingénieurs et nos officiers, il mérite admiration, estime et respect. Un jour, grâce à l'effort français, il est possible que l'on dise que le général de Gaulle a rendu, une fois de plus, un grand service à l'Europe entière.

Vous qui fûtes son collaborateur direct, monsieur le ministre, vous mesurez sans doute mieux que quiconque la nécessité de poursuivre son œuvre et, par là même, de rechercher les actions que la situation actuelle lui aurait inspirées. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au mois de novembre 1975, sous-ministre de la défense, à une époque où l'armée tenait la vedette de l'actualité avec son « certain malaise », je déclarais, entre autres à cette même tribune : « Notre héritage est ce qu'il est : quarante régiments de défense opérationnelle du territoire saupoudrant la France, sans doctrine précise, dotés d'armes antichars qui portent à cent mètres... Attendre un char à cent mètres, il faut être quelque peu candidat au suicide. » Je parlais, c'était une boutade, « des fusils 46-51 qui tirent dans les coins ». Et je mentionnais : « Une première armée lourde profondément ancrée en Allemagne et dans le nord-est de la France. »

Nous venions d'arriver M. Bourges et moi-même et, malgré toutes les demandes et démarches entreprises par le ministre, le budget de 1976 ne se montait alors qu'à 50 milliards de francs au lieu de 55, comme nous l'aurions tous souhaité, bien sûr, Très vite, avec M. Bourges, nous avons compris qu'avec 2,90 p. 100 environ de la production intérieure brute, il serait bien difficile de remonter la pente.

Aussi bon nombre de parlementaires se demandaient-ils — et je me souviens d'avoir eu en face de moi MM. Debré et Fanton : « Allons-nous voter ce budget pour 1976 ? » A l'époque, j'avais répondu : « Votez ce budget, votez en râlant, comme je le fais moi-même, mais votez-le. » J'ajoutais qu'en dehors des problèmes financiers, notre armée tenait surtout à retrouver sa place dans la nation, car elle méritait considération.

Il n'était pas question d'attaquer les prédécesseurs. Ils ont eu leurs problèmes. Après Dien Bien Phu — c'était il y a vingt-cinq ans — il a fallu replier notre armée. Ensuite, il y eut l'Algérie, et il fallut replier nos 500 000 hommes, les mettre dans des casernes vétustes, là où il y avait de la place.

Je ne reviendrai pas sur l'héritage que nous avons trouvé en 1975 sinon pour énumérer quelques têtes de chapitre : le moral, la condition militaire, l'organisation de notre armée — l'armée de terre en particulier ; un sérieux trou dans le budget de l'ordre de 2 milliards — qu'il fallait résorber progressivement.

De novembre 1975 à novembre 1978, en trois années, bien des choses ont changé. Vous le savez tous. Mais pourquoi ont-elles changé ?

Il faut être sportif, et rendre à César ce qui appartient à César.

Le Président de la République, chef des armées, malgré ses lourdes charges, a rapidement saisi combien cette armée devait s'adapter à son temps : il lui a donné les moyens nécessaires pour y parvenir.

Il voulait une armée plus humaine, plus souple, plus mobile, plus efficace, davantage ancrée dans la nation : il a augmenté le nombre des combattants, en allégeant les états-majors trop lourds.

Il voulait enfin une armée dotée d'équipements modernes. Pour éviter qu'on ne travaille à la petite semaine, il avait fait établir une loi de programmation couvrant la période de 1977 à 1982. Il avait précisé en conseil de défense — j'étais présent — que le budget de la défense croîtrait progressivement pour atteindre 20 p. 100 du budget de la nation en 1982. C'était une intention louable et raisonnable. Mais atteindrons-nous cet objectif ?

Il faut rendre hommage à la ténacité et à la puissance de travail du ministre de la défense, à ses luttes pour obtenir de bons budgets, à sa volonté de serrer au plus près la programmation prévue, à son souci d'informer, de faire passer le courant par la parution de *François voici votre armée* — qui est distribué aux jeunes soldats — et de *Armée d'aujourd'hui*, par la projection à la télévision de nombreuses séquences militaires, de films — *Sentinelle du matin* de Schoendorfer et autres — à son désir de réformer le règlement de discipline générale dès son arrivée rue Saint-Dominique.

On sait qu'il « tourne » à trois mille tours. D'ailleurs, après dix-huit mois de travail avec lui, j'ai dû me reposer quinze mois en Lorraine ; j'en avais besoin. (Sourires.)

Il convient aussi de souligner le sérieux, la compétence et l'efficacité du chef d'état-major des armées, qui est secondé par des chefs d'état-major de chaque arme et par le directeur de la gendarmerie, tous de qualité exceptionnelle.

Où, notre armée va mieux. Elle est souvent présente dans la nation. Au cours des manœuvres, elle est reçue et hébergée dans nos villages. Je suis lorrain ; il y avait une manœuvre en Lorraine ; j'ai pu constater que les villageois se battaient pour recevoir nos soldats. Les Parisiens aiment les accueillir le 14 juillet. Les parlementaires, quelle que soit leur tendance, souhaitent la présence des militaires dans de nombreuses manifestations et je sais combien ils se battent pour conserver telle ou telle unité que nous avons dû muter à la suite de la réorganisation de nos armées.

Je suis allé à Longwy il y a quelques jours pour remettre un drapeau aux officiers et sous-officiers de réserve. J'ai été très bien reçu — vin d'honneur et tout — par la municipalité communiste qui était fière de voir les sections en armes, d'entendre la musique. La cérémonie a été très belle : je tenais à le dire.

Après ce court préambule, j'en viens à l'essentiel et à quelques réflexions sur le projet de budget de 1979.

Les rapporteurs de la commission des finances et ceux de la commission de la défense nationale ont déjà longuement analysé le budget avec beaucoup de sérieux et de bon sens. Il faudra néanmoins que, l'année prochaine, les deux commissions accordent leurs violons, sinon leurs rapporteurs disent un peu les mêmes choses, n'est-ce pas monsieur Crossard.

Vous-même, monsieur le ministre, venez de nous faire un exposé complet et brillant. Je dirai même que c'est le meilleur que j'aie entendu de vous.

Aussi me bornerai-je à quelques remarques d'ensemble.

Vous nous présentez un bon budget. D'ailleurs, nous n'assistons pas à des discussions violentes comme les années précédentes. Vous vous êtes bien défendu, et je n'en suis pas étonné.

Quelques chiffres le montrent : le budget de la défense, dans son ensemble, augmente de 13,97 p. 100 par rapport à 1978, et les autorisations de programme du titre V de 24,6 p. 100. Cette progression montre bien l'effort qu'a entrepris le Gouvernement en faveur de la défense. Il en est de même pour les crédits de paiement du titre V qui augmentent de 17,08 p. 100.

Ce budget, dont la croissance est très convenable, compte tenu de la conjoncture économique, respecte, dans son ensemble, la loi de programmation.

Cette loi, qu'on le veuille ou non, constitue pour les militaires comme pour les hommes politiques le document de référence : c'est notre charte pour la période 1977-1982. Or la volonté politique qu'elle exprime est respectée en 1979. Les chiffres que je citais tout à l'heure montrent que nous sommes dans la bonne direction et que le Gouvernement ne relâche pas son effort pour améliorer la défense ou pays.

Si maintenant, dépassant ces remarques générales, nous analysons les différentes commandes prévues par le budget pour 1979, nous nous apercevons que la programmation sera suivie

l'an prochain pour certains matériels majeurs : les AMX 30, les AMX 10 PC, les véhicules tactiques, les hélicoptères SR 312, les Milan, les avions F 1, les Alpha-jet, les hélicoptères WG 13, les Batral, les bâtiments anti-mines, les corvettes anti-aériennes. Cela me paraît satisfaisant, mais j'indiquerai dans quelques minutes que pour d'autres matériels on constate des écarts en ce qui concerne la période 1977-1978.

Tout cela a été rendu possible par l'augmentation du pourcentage du titre V par rapport à celui du titre III : il est de 43,2 p. 100 alors que la loi de programmation avait prévu 42,9 p. 100. Ce résultat est très encourageant, car, en 1978, le pourcentage du titre V avait été également supérieur à celui retenu par la loi de programmation : 42,1 p. 100 au lieu de 41,8 p. 100.

Il faut reconnaître que M. le Premier ministre, par sa politique de stabilisation du pouvoir d'achat, a permis de rééquilibrer le titre V et de contenir les dépenses de rémunération dans des limites convenables.

Notre force de dissuasion, c'est notre atout maître qui nous permet d'être encore la troisième puissance militaire du monde — tous les partis sont d'accord sur ce point. L'effort prévu est maintenu. Par rapport à 1975, notre puissance a doublé en kilotonnes et elle sera quadruplée en 1985 grâce au développement des M 20 et des M 4.

Enfin, je ne peux pas passer sous silence — tous les orateurs y ont fait allusion — l'excellente décision de lancer la construction du sixième SNLE qui a comblé les souhaits de la commission. Ce sixième SNLE, compte tenu des carénages réguliers et des refontes des M 4 prévues, permettra de maintenir opérationnels en permanence, et même de déplacer, deux sous-marins.

Je tiens à rendre hommage, du haut de cette tribune, aux membres de la commission de la défense nationale de la précédente législature. Ils avaient défendu ce point de vue et en étaient même arrivés à rejeter le titre V du budget de 1978, essentiellement pour cette raison. Je suis persuadé que l'actuelle commission de la défense, digne héritière de la précédente, saura également avoir raison et j'espère, monsieur le ministre, que vous tiendrez compte de nos vœux.

Le projet de budget de 1979 est bon, et le Président de la République a très bien fait d'arbitrer en faveur de la défense, malgré la conjoncture économique difficile et les réclamations souvent justifiées des différents ministères civils.

Arrêtons cependant les coups d'encensoir et voyons ce qui ne va pas. Certes, on ne peut tout faire et la politique est l'art de faire des choix. Mais il convient d'appeler l'attention sur certains points.

Comme moi vous savez que pour amener notre potentiel militaire au niveau prévu, il nous faudra y consacrer 20 p. 100 du budget de l'Etat en 1982. Certes les pourcentages ne sont que des pourcentages, mais il faut respecter le but qu'on s'est fixé.

Je sais bien qu'on peut refaire, par jeu intellectuel, le budget de l'Etat. Sans aller jusque-là, je m'interroge sur le pourcentage que vous avez cité. Vous nous avez dit qu'en 1979, le budget de la défense représenterait 18,28 p. 100, alors que la loi de programmation prévoyait 18,53 p. 100. Pourtant les 77 milliards de francs accordés à l'armée ne représentent, semble-t-il que 16,79 p. 100 du budget total. Cela dit, je crois que vous avez raison d'affirmer que nos objectifs sont réalisés car, en 1976, les crédits de l'armée atteignaient 50 milliards de francs. A raison de 10 p. 100 d'augmentation par an, il devraient s'élever à 68 milliards de francs en 1979. Or, ils se montent à 77 milliards. C'est raisonnable, et je ne demande qu'à vous croire, monsieur le ministre.

En tout état de cause, si nous faisons encore de l'équilibrisme, nous sommes moins sur la corde raide qu'il y a quelques années.

Toutefois, on ne peut passer sous silence l'inexécution de certains programmes majeurs. Les rapporteurs ont déjà formulé cette remarque. Je rends d'ailleurs hommage à leur travail : M. Bechter, rapporteur du titre III, a dû élaborer son rapport en deux mois et tous les autres se sont également donné beaucoup de peine.

Pour la période 1977-1979, il manquera 35 AMX 10 P et PC, 23 VAB, 40 155 GCT, 22 mortiers de 120, 13 000 fusils 5,56, 2 bâtiments anti-mines, 9 Super-Éclandart, 3 Transall, 16 Mirage 2 000 et 200 engins air-air. Certains problèmes techniques expliquent pour une part ces retards sur lesquels je ne reviendrai pas. Mais je voudrais mettre l'accent sur deux programmes : le Mirage 2 000 et les corvettes.

La loi de programmation prévoyait la commande de 20 Mirage 2 000 pour 1979 ; il n'y en aura que 4. En soi, ce n'est peut être pas trop grave, mais pour maintenir 450 avions de combat — chiffre minimum — il faut en commander 35 par an. Or, en 1977, on en a commandé 30, en 1978 33. En 1979, on en commandera 27 : 23 F1 et 4 Mirage 2 000.

Pense-t-on que l'an prochain, on commandera les 23 F1 et les 23 Mirage 2000 prévus par la programmation, soit 46 avions, et que sur la période 1980-1982, on aura rattrapé les 16 Mirage 2000 en retard ? Nous le souhaitons tous.

Dans les réponses que vous avez faites aux rapporteurs, vous indiquez que l'admission en service actif de la quatrième corvette ASM — la corvette *Montcalm* — aura lieu en octobre 1983, alors que la loi de programmation avait inscrit la livraison de cette corvette pour 1982.

Tous les rapporteurs ont insisté sur les matériels majeurs, à propos desquels on peut facilement voir si la loi de programmation est respectée ou non.

Mais, à côté des 39 programmes de matériels majeurs, il existe 230 programmes qui sont peu connus et qui, répertoriés dans le document interne de votre ministère, sont loin d'être secondaires. On braque toujours les yeux sur les matériels majeurs, alors qu'ils ne représenteront en 1979 que 48 p. 100 des crédits de paiement de l'armée de l'air, 44 p. 100 de ceux de l'armée de terre, 51 p. 100 de ceux de la marine.

Si les crédits pour l'armée de génie, par exemple, contiennent de rester insignifiants, il n'y aura plus de génie, qui pourtant mérite une grande place.

Chacun sait que nos stocks de guerre sont insuffisants. Nous risquons d'avoir des matériels qui très vite, en cas de conflit, ne pourront pas tirer. Il en est de même pour les matériels de rechange et de transmission. Il serait indispensable que la commission de la défense nationale vous entende sur ce point que vous connaissez fort bien, monsieur le ministre.

Par ailleurs, je ne vous cacherai pas que je suis inquiet au sujet du remboursement des dépenses que votre ministère a dû engager pour des charges non prévues, qu'il s'agisse des événements de Mauritanie, du Tchad, du Liban, du Zaïre, ou du naufrage de *L'Amoco Cadiz*, je souhaiterais connaître le montant de ces dépenses. A mon avis, il doit s'élever à plus d'un demi-milliard de francs, c'est-à-dire le quart de la somme nécessaire à la construction d'un sous-marin nucléaire. Je le mentionne pour vous aider, monsieur le ministre.

Cela est d'autant plus important que les crédits sont insuffisants pour les dépenses de fonctionnement courant et que, pour ce poste, on peut s'attendre à des reports de charges sur le budget de 1980.

Je mentionnerai également l'insuffisance sérieuse des autorisations de programme, qui a caractérisé la première partie de l'exécution de la loi de programmation. Elles s'élevaient à près de sept milliards, soit 7 p. 100 des autorisations de programme inscrites dans les différents budgets. On se rend mieux compte combien il est difficile de respecter la loi de programmation si l'on sait que les autorisations de programme doivent précéder en moyenne de vingt et un mois les crédits de paiement.

Ce problème est capital. Il montre bien que, si le Parlement veut contrôler l'exécution de la loi de programmation, il faut que, conformément aux engagements qu'a pris le Premier ministre le 18 novembre dernier, il ait connaissance de l'échéancier des autorisations de programme de la loi de programmation. Ce document devait nous être remis le 1^{er} février dernier : nous n'avons encore rien reçu.

Je déplore enfin que les rapporteurs de la commission de la défense nationale n'aient reçu que le samedi 4 novembre le compte rendu d'exécution de la loi de programmation et le budget de programme de 1979.

Je viens de citer des chiffres, des pourcentages, des matériels axés sur le titre V, mais je ne peux omettre les revendications, souvent légitimes, des associations de militaires retraités.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes très au courant de leurs desiderata, au sujet desquels vous avez bien voulu me répondre. Vous me dites que vous entendez poursuivre vos efforts pour obtenir une solution équitable et que certains problèmes seront débattus au cours de la prochaine session du conseil supérieur de la fonction militaire. La commission de la défense nationale souhaite ardemment qu'il en soit ainsi. Au cours de la réunion qu'elle a tenue cet après-midi, elle a adopté à l'unanimité plusieurs amendements sur ce sujet.

J'aborderai enfin le problème de la révision de la loi de programmation à propos duquel la commission de la défense a adopté une recommandation.

Nous voulons que le rapport dont nous devons discuter dans le courant de la prochaine session ne porte que sur les années 1980, 1981 et 1982 et qu'il n'englobe pas les trois années suivantes. D'ailleurs, ne déclarez-vous pas, monsieur le ministre, le 26 mai 1976 : « Le projet de loi est précisé pour chacune des six années : il s'agit d'une loi de six ans. Je ne sais pas la nécessité de remettre fondamentalement en cause cette loi par une seconde loi votée à l'intérieur même de la période 1977-1982 ».

En quoi consistera la révision ? Rappelons d'abord que la loi de programmation comporte un ensemble d'engagements précis de caractère financier et physique dont les éléments essentiels apparaissent dans trente-neuf actions prioritaires ou programmes majeurs. Bien entendu, les contraintes budgétaires particulièrement sévères n'ont pas mis le ministère de la défense à l'abri des fluctuations économiques. Il vous faudra donc nous dire quel est l'objectif financier pour 1982, quels sont les retards physiques constatés, comment on les rattrapera et quels sont les abandons de programme, d'autres s'étant substitués aux premiers.

Mais, dépassant l'analyse des écarts des années 1977-1979 et l'échéancier de réalisation des programmes pour la période 1980-1982, il conviendrait que vous nous fassiez part, dans votre rapport, des objectifs à long terme pour 1985 et même 1988 afin que les industriels et les parlementaires connaissent les lignes directrices de votre politique d'armement, ces objectifs étant concrétisés systématiquement dans des lois de six ans.

Je tiens, monsieur le ministre, avant de conclure, à radiographier synthétiquement nos armées : je ne parlerai pas de notre force stratégique qui poursuit son chemin et reste à la pointe de la technicité, et je connais l'effort que vous accomplissez à cet égard. Certes les prouesses des paras de Kolwezi — je l'ai dit lors du débat du mois de juin et dans de nombreuses occasions — sont dignes d'éloges : ils ont montré qu'ils étaient prêts au « top », mais vous savez comme moi qu'on ne joue pas tous les jours à la roulette russe. Il nous faut une force d'intervention à notre mesure, dont nous adapterons les moyens à la mission prévue, un fer de lance prêt à la demande, doté des soutiens et des moyens de transport nécessaires.

Je sais bien que, dans une intervention de ce genre, on se débrouille toujours. Je l'ai fait pendant trente ans. Croyez-moi, je sais ce que c'est ! Il faut des soutiens et des moyens. L'opération de Kolwezi a été parfaite, mais il faut faire attention.

J'ai profité de l'occasion pour répondre à M. Pasquini, qui parlait tout à l'heure des crimes commis par des légionnaires. Il ne faut pas exagérer. En 1975, il n'y avait eu aucun crime de ce genre. En 1976, il y en a eu un, commis sur la personne d'un berger. En 1977, il n'y avait rien eu. En 1978, à nouveau, il y en a eu un. Ce sont évidemment deux de trop.

J'en viens aux problèmes concernant la marine. Les Français ne sont pas des marins.

M. Emmanuel Hamel. Ne dites pas cela aux Bretons !

M. Marcel Bigeard. Or notre pays occupe le troisième rang mondial par la superficie des zones maritimes où il peut exercer ses droits souverains.

Il nous faut donc des bateaux de combat et de soutien. Dans les années 1985-1986, le tonnage ne sera plus que de 277 000 tonnes contre 306 000 tonnes aujourd'hui. Il y aura à cette époque près d'un tiers de bateaux en moins. Les crédits augmentent, mais l'effort devra être poursuivi. Ainsi que l'a lui-même déclaré le Président de la République, « il faut que la marine puisse porter très haut et très loin le pavillon de la France ».

Quant à notre armée de terre, elle a remarquablement suivi son planning de réorganisation, qui sera terminé en 1980 : huit divisions blindées de 7 500 hommes. — trois en République fédérale d'Allemagne, où l'effort a été quelque peu allégé — quatre dans le nord-est de la France et une dans la région parisienne ; cinq divisions d'infanterie de 6 500 hommes, où sont regroupés les régiments de défense opérationnelle du territoire ; une petite division dans la région de Lyon, une dans la région de Bordeaux, une à Rennes et deux à Lille ; enfin, la division parachutiste de 14 000 hommes et la division alpine de 10 000 hommes.

En ce qui concerne notre armée de l'air, elle a su maintenir la qualité de ses pilotes de grande classe et elle a lutté pour rendre les effectifs des bases très opérationnels. Longtemps, les bases aériennes ont été défendues par l'armée de terre. L'armée de l'air a pris cette défense à son compte et elle a entraîné les gens dans l'esprit de commando, de façon qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs bases.

Mais, chacun le sait, ce qui manque à l'armée de l'air, ce sont les moyens de transport. Ainsi que M. Bouvard l'a expliqué ce matin, il faudrait que nous disposions d'au moins deux gros avions de transport.

Enfin, je ne puis manquer de souligner la qualité de notre gendarmerie, si chère au cœur des parlementaires, et dont nous souhaitons voir les effectifs croître un peu plus vite.

Monsieur le ministre, vous avez accompli une tâche énorme depuis 1975, et c'est bien là l'essentiel.

Votre budget, je le répète, est bon. D'ailleurs, tous les rapporteurs en ont proposé l'adoption.

Mieux que d'autres, je connais le combat que vous menez depuis quatre ans pour arriver à ces résultats.

Je n'ignore pas, par ailleurs, que nos chefs militaires s'efforcent de serrer au plus près leur budget et de maintenir un rythme d'activité raisonnable.

Mais il est du devoir des membres de la commission de la défense nationale, renouvelée aux deux tiers en avril 1978, mais maintenant très informée, de suivre attentivement l'évolution de la situation et d'appeler votre attention sur la nécessité de ne pas prendre trop de retard, tout en ayant conscience des difficultés économiques et sociales que doit affronter le Gouvernement.

Je conclurai en vous faisant part de deux soucis majeurs et d'un souhait.

Nous connaissons et nous connaissons des difficultés pour maintenir nos forces à leur niveau actuel. Avec 580 000 hommes, elles répondent bien aux besoins de la France; elles sont bien commandées et bien entraînées. Mais, quels que soient vos efforts, monsieur le ministre, pourrez-vous toujours faire face aux contraintes budgétaires?

Notre force d'intervention doit être un instrument à notre mesure et ne doit comporter aucune faille. Je sais que vous vous penchez sur ce problème. Tout a bien marché jusqu'à présent, mais une force d'intervention doit être prête et disposer de tous les moyens nécessaires. Vous pouvez me croire, car je connais ces problèmes depuis près de trente ans!

Je souhaite que la commission de la défense nationale, qui est constituée de parlementaires expérimentés, poursuive ses efforts de réflexion sur nos forces armées et puisse vous soumettre, monsieur le ministre, le fruit de ses études au moment de la révision de la loi de programmation au printemps prochain. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'essentiel de mes observations portera cette année sur le titre III, c'est-à-dire sur les crédits qui concernent les personnels.

Il est temps, me semble-t-il, après trois budgets de la défense préparés et présentés dans le cadre de la loi d'objectifs militaires 1977-1982, de faire le point politique de celle-ci.

Vous ne serez pas surpris, mes chers collègues, si je vous indique dès à présent que mon groupe n'est pas satisfait. A la différence du ministre de la défense qui, lors de sa conférence de presse du 25 septembre, déclarait que son budget était un bon budget et qu'il était un ministre satisfait, nous, socialistes, considérons que le projet qui nous est présenté ne permet pas d'assurer une crédibilité suffisante de notre défense, et qu'à nouveau certaines catégories de personnels sont sacrifiées, faute d'une politique bien nette.

Le titre III ne permet pas d'assurer une crédibilité suffisante de notre défense.

S'il est vrai que, cette année, un effort important est fait en faveur du titre V, il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit, en fait, surtout d'un rattrapage, bien faible au demeurant s'il s'agit de francs constants, concernant des retards, des demandes différées, des crédits de recherche qui marquaient le pas.

Pour le titre III, qui subit évidemment l'influence des variations du titre V, que constate-t-on?

Les principales remarques générales que l'on peut faire au sujet des dépenses de fonctionnement sont les suivantes.

Les rémunérations et charges sociales sont en augmentation de 13,13 p. 100. Compte tenu des mesures prises en faveur de certaines catégories de personnels — mais j'y reviendrai plus loin — on doit se demander si l'ensemble de crédits prévus à ce titre permettront de prendre réellement les mesures que vous envisagez, monsieur le ministre.

Le poste « alimentation » est en accroissement de 4,15 p. 100 — 3,3 p. 100 pour l'armée de terre et 5 p. 100 pour l'armée de l'air et la marine. Cet accroissement ne tient aucun compte de l'évolution certaine des prix en 1979, puisque nous en sommes à un rythme d'inflation de 10 p. 100 par an. Chaque année, vous faites l'impasse sur ce fait patent d'une politique gouvernementale néfaste et vous nous présentez des augmentations dérisoires. Nous aimerions savoir comment vous entendez vous en tirer!

Le poste « carburants » voit ses crédits augmenter de 16,52 p. 100, ce qui est incontestablement important. Mais ce chiffre rapproché des 26,82 p. 100 d'augmentation enregistrés en 1978 et des hausses du prix du pétrole, passées et à venir, nous laisse dubitatifs quant à la réalité de l'entraînement envisagé pour les troupes et quant aux missions des armées. Pensez-vous vraiment assurer une amélioration de l'instruction avec ces crédits?

Pour l'entretien des matériels programmés les crédits de paiement sont en augmentation de 15,2 p. 100 contre 18 p. 100 en 1978. Ces crédits sont d'ailleurs très inégalement répartis entre les quatre armées, et la même observation que précédemment peut donc être faite ici aussi.

Quant aux crédits de fonctionnement, ils n'augmenteront en 1979 que de 4,90 p. 100 contre 16 p. 100 en 1978, ce qui créera sans doute un nombre de problèmes considérable pour la gestion et l'administration de votre ministère.

Il serait d'ailleurs intéressant de savoir pourquoi, cette année, les crédits sont en aussi faible augmentation.

En résumé, mes chers collègues, il apparaît que les mesures envisagées au titre III bénéficieront de dotations très médiocres, ce qui entraînera une baisse de la crédibilité de nos forces armées.

L'examen par sections de ce titre III appelle quelques remarques.

Dans la section commune, la subvention à la SNCF est ramenée de 1 115 millions de francs à 880 millions de francs. Nous aimerions beaucoup savoir à quoi correspond cette subite diminution, de 20 p. 100 environ, présentée laconiquement dans le « bleu » budgétaire comme un ajustement. Est-ce à dire que vos services s'étaient trompés dans leurs estimations des années précédentes, monsieur le ministre? Mais alors, il en est peut-être de même pour les autres chapitres. Cela signifie-t-il que l'armée utilisera moins les services de la SNCF au moment où, faute de localiser en grande partie le recrutement pour le service national, comme nous ne cessons de le demander, les soldats du contingent réclament des transports gratuits plus fréquents?

Le chapitre 36-31 relatif aux subventions à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales et à l'École polytechnique est en augmentation de 49 p. 100. La part de cette augmentation réservée à l'Onera est de 68 p. 100 — 299 millions de francs contre 201,4 millions de francs pour l'École polytechnique. A quoi correspondent exactement ces crédits? Aucune explication n'est donnée.

Il nous est proposé d'augmenter la dotation de la sécurité militaire de trois millions de francs en crédits de paiement. Pour quoi faire? La sécurité militaire, organisme dont les missions actuelles sont très contestables et ont d'ailleurs été censurées récemment par la Cour de sûreté de l'Etat qui a rendu un non-lieu à l'occasion de cette mauvaise querelle que vous faisiez aux comités de soldats, a-t-elle réellement besoin de tout cet argent, alors que nul ne sait à quoi elle sert, si ce n'est à fichier les appelés et leur famille?

Sur ces trois points, monsieur le ministre, vous me répondrez peut-être que je pourrais me reporter aux débats en commission et aux rapports écrits. Je vous rappellerai qu'en commission il n'est pas répondu à certaines questions et que les rapports ne sont pas lus ce matin avant la séance. Le Gouvernement avait pourtant promis d'améliorer le fonctionnement des commissions. Le Président de la République lui-même s'y était engagé lorsqu'il avait reçu des parlementaires socialistes. Qu'en est-il de ces promesses? Pour le moment, rien n'a changé et les critiques que je présentais l'an passé sur le fonctionnement de la commission de la défense et de la commission des finances sont malheureusement toujours d'actualité.

J'en viens maintenant aux différents armées.

Les crédits inscrits au titre III ne permettront pas un entraînement satisfaisant des armées. En tout cas, il restera bien loin de ce que prévoyait la loi de programmation militaire.

Ainsi, pour les forces terrestres, vous ne prévoyez que quarante-neuf jours de camp avec matériels organiques. Compte tenu des observations que j'ai formulées il y a un instant, je doute que vous respectiez ces objectifs, pourtant modestes. Les troupes s'ennuieront donc encore en 1979.

En ce qui concerne l'armée de l'air, les crédits pour l'entretien programmé des matériels n'augmentent que de 0,40 p. 100, ce qui se passe de commentaires.

Pour la marine, autre point faible de votre budget, vous annoncez quatre-vingt-quatorze jours de mer au lieu de quatre-vingts. Mais les crédits du poste « carburants » n'augmentent que de 9,77 p. 100, ce qui signifie que si le nombre des jours d'activité augmente, moins de bâtiments seront concernés. Il n'y a donc pas lieu de se vanter de ce chiffre. En fait, les marins navigueront moins puisqu'ils auront moins de navires à leur disposition.

Pour la gendarmerie, enfin, on prévoit, pour 1979, la création de 937 emplois.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Aumont?

M. Robert Aumont. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Aumont, ce sont 1 000 emplois au total qui seront créés dans la gendarmerie. Déjà ce matin, on a cité le chiffre de 937, mais il convient d'y ajouter 63 gendarmes maritimes. Un membre de la commission de la défense ne pouvait l'ignorer.

M. Robert Aumont. J'en prends acte, monsieur le ministre. Mais il vous appartenait de le préciser. Car si vous possédez tous les chiffres, je répète que les rapports n'ont été distribués que ce matin.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et le titre V. Puis-je vous interrompre, monsieur Aumont ?

M. Robert Aumont. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. A ce propos, j'informe l'Assemblée que la responsabilité des retards constatés dans la distribution des différents rapports n'incombe ni aux rapporteurs ni aux commissions. Ils sont dus, je vous l'apprends, monsieur Aumont, au fait que, depuis le début de la session parlementaire, des arrêts de travail ont lieu à l'imprimerie de l'Assemblée nationale. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Il fallait que l'Assemblée le sache.

M. le président. Je suis tout à fait conscient des inconvénients que comportent les retards constatés dans la distribution de certains documents budgétaires, et cela en dépit des efforts accomplis par l'imprimerie travaillant pour l'Assemblée nationale.

Ces retards résultent de différentes causes : d'abord, de l'augmentation importante du nombre et du volume des rapports ; ensuite, de la brièveté du délai d'exécution trop souvent imposée à l'imprimerie ; enfin, des difficultés propres à ce secteur d'activité.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Et des arrêts de travail ?

M. le président. Les services de l'Assemblée nationale ont pris toutes dispositions pour que ces retards soient réduits au minimum. Mais leurs conditions de travail pendant la discussion budgétaire sont très pénibles comme elles le sont pour l'imprimerie en raison de la surcharge que celle-ci doit supporter.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Oui ou non, y a-t-il eu des arrêts de travail ? Répondez !

M. le président. Monsieur Aumont, veuillez poursuivre.

M. Robert Aumont. Je ne veux pas engager une discussion avec M. Cressard.

J'aurais simplement souhaité disposer des documents nécessaires pour faire mon travail. Si, pour une raison quelconque, l'administration de l'Assemblée n'était pas à même de fournir les documents dont nous avons besoin, il aurait été préférable de remettre à plus tard la discussion du budget du ministère de la défense.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. Robert Aumont. J'en reviens à mon propos.

Monsieur le ministre, je vous donne acte de votre précision : 1 000 emplois nouveaux sont prévus dans la gendarmerie.

Mais, s'il convient de se féliciter de la création de 150 postes de sous-officier féminin, bien que ce chiffre soit très faible, il faut noter que seuls 567 postes de gendarmes *stricto sensu* — mais ce chiffre doit être revu à la suite de la précision qui vient d'être apportée — seront créés, puisqu'on prévoit 220 auxiliaires. Cela signifie que, cette année encore, vous créez deux fois moins de postes de gendarme que ne le prévoit la loi d'objectifs militaires.

Pourtant, le nombre des missions s'accroît, en particulier pour la surveillance routière, et les conditions de travail se dégradent.

À cet égard, il conviendrait que la majoration spéciale pour la gendarmerie soit revalorisée et calculée selon les modalités adoptées en faveur des militaires du régiment de sapeurs-pompier de Paris. Par ailleurs, lors du débat sur la loi de programmation, vous vous étiez engagé à étudier une modification du temps de travail des gendarmes, citoyens bien à part en ce qui concerne les temps de repos qui leur sont accordés.

Je ne m'attarderai pas cette année, intervenant sur le titre III, sur l'effort consenti par les collectivités locales afin de pallier la carence du Gouvernement en ce qui concerne la construction des casernements. Je constate simplement que le rythme de construction est toujours aussi faible.

Je crois avoir montré, mes chers collègues, que ce budget n'est pas celui qui a été présenté à la presse au mois de septembre.

Le fonctionnement de nos armées restera médiocre puisque les crédits évoluent moins vite que le coût présumé de la vie. Les conséquences pour la crédibilité de nos armées en seront fâcheuses. On veut tout faire, on fait tout mal.

J'en arrive à la deuxième partie de mon intervention qui repose sur un constat : des catégories de personnel continueront à être sacrifiées.

Vous mettez l'accent, monsieur le ministre, sur certaines mesures nouvelles dans l'espoir de prouver que vous faites quelque chose. Ainsi, on peut lire, dans le « bleu » budgétaire, que le prêt du soldat sera augmenté, au 1^{er} juillet prochain, de 0,50 franc. C'est dérisoire ! Comment, en 1979, pourrait-on se réjouir d'une telle mesure ? Dans leur immense majorité, les jeunes appelés sont conscients de la nécessité de faire un sacrifice en donnant un an de leur vie au pays, ce qui signifie pour eux abandonner leur foyer et leur emploi. Mais l'Etat, lui, pour tout encouragement, ne leur versera que 0,50 franc de plus par jour ! En réalité, les augmentations annuelles ne suffisent même pas à assurer le maintien de ce que l'on ose à peine appeler le pouvoir d'achat de la solde. Il est indispensable que le Parlement vote enfin un texte qui indexerait celle-ci sur le SMIC.

La mesure est injuste et maladroite.

Injuste, car elle frappe des jeunes déjà confrontés à des problèmes matériels sans précédent et que vous déplacez d'un bout à l'autre du territoire national pour répondre à des objectifs discutables.

Maladroite, car vous vous bornez à gérer sans imagination, décevant ainsi un contingent qui passe un an dans l'ennui, sauf, il est vrai, lorsque vous lui faites nettoyer les plages ou ramasser les poubelles des cités.

En fait, vous contribuez sciemment à dégrader le service national à tel point qu'on finira par entendre proclamer tout haut ce que certains murmurent tout bas, à savoir que le service national est inutile.

Donnez suite à nos propositions de réforme, monsieur le ministre, au lieu d'ordonner à la sécurité militaire de faire la chasse à quelques milliers de jeunes gens qui ne vous comprennent plus.

On trouve une autre illustration de cette « politique de petits moyens » dans le relèvement de 6,5 p. 100, à titre de « rattrapage », de la solde spéciale progressive des engagés ADL d'un grade inférieur à celui de caporal-chef. Vous consacrez 44 millions de francs à cette mesure pour des personnels qui ne sont pas même payés au SMIC !

L'augmentation de 1 p. 100 des échelles de soldes n° 4 pour les armées de terre et de l'air, si elle constitue une mesure positive dans son esprit, paraît cependant oien timide, comme l'augmentation tant attendue des primes de qualification pour certains sous-officiers à laquelle on ne consacra que 6 millions de francs.

Trente-six millions de francs seront consacrés à l'amélioration du « repyramidage » des officiers mariniers, mesure qui concernera 740 postes. Comme nous l'avions indiqué l'an dernier, cela est indispensable pour que la marine, qui s'essouffle à rattrapper le niveau des autres armées, connaisse enfin une situation satisfaisante.

Je voudrais aussi évoquer le cas des ouvriers des arsenaux, dont mes collègues Darinot et Le Drian traiteront également. Votre décision de ne pas revenir au système antérieur à celui de 1977, c'est-à-dire votre refus de rétablir l'indexation des salaires, a pour conséquence de diminuer leur pouvoir d'achat. Vous vous étiez engagé à revenir sur votre choix si la situation se détériorait. Quelles sont donc vos intentions puisqu'il est patent que le pouvoir d'achat de ces salariés a diminué ?

J'observe, monsieur le ministre, qu'aucune mesure nouvelle — certaines sont pourtant prévues à l'échelon national pour tous les retraités — ne concerne les retraités militaires et les veuves de militaires. Depuis 1976, existe un document élaboré après examen de vos services, et qui contient les demandes des associations représentatives de ces catégories de personnel. Rien n'étant inscrit dans le projet de budget, et comme je crains que vous n'ayez oublié ces revendications, je me permets de vous les rappeler, monsieur le ministre.

Mensualisation généralisée des paiements des retraites. Sur ce point, le groupe socialiste a déposé plusieurs questions écrites auxquelles vous avez constamment répondu que la situation ne tarderait pas à s'améliorer ;

Octroi d'une indemnité d'expatriation en Allemagne. Notre groupe a déposé une proposition de loi tendant à créer une commission chargée d'examiner cette question et de proposer un échancier d'indemnisation. Les groupes de la majorité, lors de la précédente législature, s'étaient associés à cette initiative. A l'unanimité de la commission de la défense, un texte vous avait été soumis. Son examen avait même été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sur notre initiative, mais il fut subitement retiré. Je suppose que mes collègues de la majorité tomberont, pour une fois, publiquement d'accord avec moi, puisqu'ils

le sont lorsqu'ils auditionnent les associations, pour vous demander tous les éclaircissements nécessaires sur cette question; (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Robert Aumont. Transposition aux retraités et aux veuves des mesures adoptées pour les personnels actifs, à savoir : la création éventuelle dans la nouvelle grille indiciaire des sous-officiers de deux échelons intermédiaires, après quinze ans ou quatorze ans et six mois, et l'étude d'un regroupement des grades en fonction de l'échelle de soldes; la réaffirmation du droit à une seconde carrière et la protection de ce droit; l'ouverture du droit à pension pour toutes les veuves de militaires décédés avant le 1^{er} décembre 1964, titulaires de droits à pension proportionnelle; l'octroi d'une pension d'invalidité au taux du grade; l'augmentation du taux de réversion des pensions accordées aux veuves pour le porter, par paliers, de 50 p. 100 à 66 p. 100.

Voilà quelques-unes des mesures les plus urgentes, mesures de justice qui, rappelons-le, avaient fait il y a deux ans l'objet d'un consensus. Que constate-t-on depuis 1976 ? Chaque année, les organisations représentatives rencontrent les groupes parlementaires. Chaque année, ces groupes promettent de prendre en considération les revendications en vous proposant, monsieur le ministre, l'inscription de certaines d'entre elles au budget. Chaque année, le groupe socialiste se voit opposer un refus en commission et dépose des amendements qui sont repoussés par le Gouvernement et sa majorité. Le même scénario s'est reproduit cette année.

Je propose donc que nous votions contre les crédits du titre III afin de vous amener à nous donner des assurances et à inscrire certaines mesures dans votre budget. A cet égard, mon groupe a déposé un amendement dont je ne doute pas qu'il sera voté par nous tous, puisque nous sommes, au moins lors des rencontres avec les délégations, tous d'accord. Que chacun prenne ses responsabilités, nous avons pris les nôtres !

Monsieur le ministre, certaines familles n'ont pour vivre que les ressources que nous visons dans l'exposé des motifs de notre amendement et attendent depuis des années un règlement, tandis que leur pouvoir d'achat s'use du fait de l'inflation. Montrez-nous une fois que la solidarité et la justice sociale sont des objectifs que vous entendez poursuivre.

Les membres de la commission de la défense nationale et des forces armées entendent en commission des rapports, auditionnent des personnalités et des représentants d'associations. Mais à quoi tout cela sert-il puisqu'aucune des mesures que nous proposons n'est prise en considération ? Pourquoi la défense reste-t-elle un domaine réservé, dont les objectifs sont décidés à l'Élysée, sans consultation aucune des parlementaires ? La défense est l'affaire de tous et les représentants de la nation doivent y être associés. Vous ne pouvez pas espérer obtenir un consensus national sur une défense dont les moyens et les missions sont contestés, parce que contestables, si vous refusez toujours de nous entendre. Tant que vous persisterez dans cette erreur, nous refuserons de voter vos crédits.

Enfin, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons entendu en commission les représentants des associations de retraités. Toutes leurs demandes, ou presque, ont fait l'unanimité des commissaires, sans distinction de groupe. Un inter-groupe parlementaire d'étude des problèmes de la gendarmerie s'est constitué. Plus de la moitié des députés, beaucoup plus même, s'y sont fait inscrire.

Pour quoi faire ? De la figuration ? Je pense que non ! Dans ces conditions, mes chers collègues, bien qu'une réunion de travail de ce groupe soit prévue pour demain à dix-sept heures, c'est-à-dire après le vote de ce projet de budget, je vous demande de mettre vos actes en accord avec vos paroles et de ne pas voter le titre III si satisfaction n'est pas donnée à une bonne partie des revendications des associations de retraités ou des actifs, par exemple celles qui concernent l'alimentation des personnels gendarmes requis.

M. Charles Hernu vous a posé à ce sujet, monsieur le ministre, une question écrite, numéro 330, à laquelle vous avez répondu négativement, bien que le décret du 24 août 1976 ait prévu une application au 1^{er} octobre 1975. Les gendarmes ne comprennent pas cette sévérité à leur égard. Ils pensaient mériter mieux que cet esprit mesquin !

Enfin, monsieur le ministre, je me dois de vous rappeler que les gendarmes ne peuvent pas, comme leurs collègues des autres armes, adhérer à une amicale régimentaire, puisque la gendarmerie n'est pas constituée en régiments. Maginot avait autorisé les gendarmes d'active à adhérer en tant que membres sympathisants aux associations de retraités. M. Pleven avait cru devoir rapporter cette mesure. Soyez libéral et de votre temps : rétablissez cette possibilité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je diviserai mon propos en trois parties. La première vous concernera personnellement, monsieur le ministre. Dans la deuxième, je formulerai quelques réflexions sur le budget. Dans la troisième, enfin, j'évoquerai le risque qu'encourt notre pays face aux formidables armements des pays de l'Est auxquels il n'est, malheureusement, pas fait allusion à cette tribune. Pourtant, n'est-ce pas ce risque qui justifie notre armement et l'ampleur du budget de votre département ministériel ?

La première partie de mon propos vous concerne personnellement, monsieur le ministre. Nous avons entendu à cette tribune, de la part de nos collègues amis, beaucoup de compliments à votre adresse. Je m'y associe. J'ai pu, lors de vos auditions devant la commission de la défense à laquelle je suis fier d'appartenir, apprécier combien vous connaissiez vos dossiers, combien vous saviez les défendre et combien, en fin de compte, vous étiez rassurant. Je tenais à le dire du haut de cette tribune !

Dans une deuxième partie, je parlerai de votre budget. Là — et vous n'en serez pas surpris — je ne serai pas d'accord.

Depuis plusieurs années, je monte à cette tribune pour critiquer sévèrement votre budget, pour dénoncer sèchement sa modicité. Certes, il ne cesse de croître; c'est vrai. Mais il ne représente que 3,20 p. 100 du produit national brut, alors qu'en face, ce pourcentage est de 12, 13 ou 14 p. 100, ce qui nous laisse supposer que le budget militaire des pays de l'Est, qui ont une armée extraordinaire par le nombre et par l'armement, est de quinze à dix-huit fois supérieur au nôtre. Je ne puis donc accepter, je le répète, la modicité de votre projet de budget.

Certes, vous employez bien votre budget. Certes, vous avez fait, comme cela a déjà été dit, votre meilleur discours et vous avez là votre meilleur projet de budget. Mais il reste insuffisant car demain, pour une raison ou pour une autre, peuvent déferler sur nos frontières des tanks — dont on ne cite jamais le nombre à cette tribune — des missiles, des avions, et vous savez très bien qu'il n'y a plus maintenant de frontières naturelles et que montagnes et fleuves ne s'opposent plus à l'envahissement d'armées étrangères.

Cette insuffisance, il faut la dénoncer. Tout à l'heure, M. Hamel regrettrait que la télévision ne retransmette pas nos débats. Son absence n'est peut-être pas un mal car, à travers ce qui a été dit à cette tribune avant que j'y monte, par les députés de la majorité, les Français auraient pu s'imaginer qu'ils pouvaient dormir en toute sécurité. Or, ce n'est pas cela qu'il faut dire à la France. Il faut lui dire que notre armée manque des moyens financiers pour faire face à des engagements dont dépendent le rayonnement de notre pays à l'intérieur de l'Europe et dans le monde.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Hector Rolland. Il est nécessaire et urgent de dire aux Français, qui sont fiers de leur armée pour laquelle ils ont toujours consenti des efforts, que ces efforts étaient insuffisants. Ils accepteraient très certainement d'en consentir de plus grands.

C'est cela qu'il fallait dire à l'opinion publique, et non que les Français étaient en sécurité !

La troisième partie de mon propos aura trait aux risques que notre pays encourt. Moins que tout autre, monsieur le ministre, vous ne devez les ignorer, pas plus que ne peuvent les ignorer le Chef de l'Etat et M. le Premier ministre, dont le rôle est d'assurer le rayonnement de notre pays sur le plan international.

L'armement de la France est insuffisant pour lui permettre d'assumer ses responsabilités. Vous avez, monsieur le ministre, terminé votre discours en affirmant que notre armée devait mettre les Français à l'abri des risques. C'est, assurément, son rôle, mais elle n'a pas, pour l'instant, les moyens de le remplir. Il fallait que cela soit dit. Je ne veux pas, après avoir adressé des compliments, vous accabler de critiques. Vous faites tout votre possible; vous agissez du mieux que vous pouvez mais vous devez obtenir, pour les années à venir, des moyens financiers encore plus substantiels. Il y va de la sécurité et de la liberté des Français.

Les députés de la majorité qui sont venus à cette tribune ont souligné les progrès qui ont été réalisés. Je ne veux pas les méconnaître. Mais il n'en reste pas moins que les moyens sont insuffisants et que la France est largement démunie devant l'arsenal extraordinaire qui se développe de plus en plus à nos frontières. Oui, les Français ont besoin de sécurité; oui, il faut leur demander des efforts. Le Gouvernement doit mesurer les difficultés et ne pas rester insouciant devant les risques.

Monsieur le ministre, je voterai votre budget par amitié et par devoir plus que par conviction. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bourgeois.

M. Irénée Bourgois. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon ami René Visse a montré ce matin quel était l'aspect essentiel de la politique militaire du pouvoir : la réintégration de fait dans l'Océan, comme le montrent suffisamment les conceptions stratégiques et la politique de standardisation des armements !

Il est donc clair que le Gouvernement, par cette politique, crée les conditions de la remise en cause du service militaire, sur les plans tant quantitatif que qualitatif. J'en prendrai pour preuve les chiffres fournis par le rapporteur : en 1963, le contingent était de 300 000 hommes ; en 1976, il n'était plus que de 275 000 hommes. Alors qu'il représentait 50 p. 100 des effectifs de l'armée, gendarmerie comprise, il n'en représente plus que 47 p. 100.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

M. Irénée Bourgois. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. J'ai dû mal entendre : le contingent appelé sous les drapeaux chaque année serait, selon vous, de 275 030 hommes ?

M. Irénée Bourgois. J'ai dit qu'il était de 275 000 hommes en 1976, alors qu'il était de 300 000 hommes en 1963.

M. le ministre de la défense. Il était certainement supérieur à 300 000 hommes en 1963, car la durée du service était alors de dix-huit mois. Cette année, il est de l'ordre de 310 000 hommes.

M. Irénée Bourgois. La loi de programmation militaire 1977-1982 prévoit encore une réduction de 20 000 hommes, ramenant ainsi le contingent à 45 p. 100 des effectifs. Pour 1979, le projet de budget prévoit un nouvel abattement de 4 825 postes.

Si nous examinons un peu plus en détail la situation de certaines unités, en particulier les plus opérationnelles, les plus techniques, on constate une véritable mise à l'écart du contingent qui ne représente que 24 p. 100 des effectifs dans la marine, 2,17 p. 100 dans les forces nucléaires stratégiques, 1,58 p. 100 dans les forces nucléaires tactiques. Des unités sont ainsi sur la voie de la professionnalisation totale.

Tout cela traduit bien une volonté politique d'écarter, de couper la nation de l'armée !

Alors certes, oui, j'en conviens dans ce cas-là avec le rapporteur, le changement est nécessaire ! Non pour accélérer la déflation des effectifs, mais pour prendre en compte les intérêts du pays, les intérêts de notre armée nationale !

Par le caractère « non universel » du service militaire — puisque un tiers des jeunes sont exemptés des obligations militaires — il est facile pour le Gouvernement de faire se développer la revendication d'une armée de métier, de faire grandir par là l'hostilité envers la conscription.

En supprimant l'armée de conscription, le Gouvernement espère éliminer un obstacle fondamental à ses visées de défense européenne intégrée. Il espère également façonner l'armée en fonction des missions antinationalistes qu'il lui attribue et, à cet égard, la manœuvre de diversion à laquelle vous vous êtes livré ce matin, monsieur le ministre, était significative. Vous connaissez la lutte que nous menons contre les missions interventionnistes et néo-colonialistes que le Gouvernement attribue à l'armée française, missions qui n'ont rien à voir avec la défense nationale.

L'examen de la politique du Gouvernement montre une volonté, un effort soutenu de dévoiement, de détournement du service militaire de son sens véritable. Ainsi, les appelés se voient confier peu de responsabilités ; leur formation est insuffisante, leurs capacités techniques ne sont pas utilisées comme elles le devraient. On ne fait pas confiance aux appelés. Seuls 2,8 p. 100 d'entre eux atteignent un grade de sous-officier et 1,8 p. 100 un grade d'officier.

Les hommes du rang sont bien souvent utilisés pour les seules activités de services ; ils constituent une main-d'œuvre à bon marché. En outre, la formation individuelle est gravement hypothéquée par le manque de moyens matériels. Il en va de même pour la formation collective qui se heurte le plus souvent au manque de carburant, au manque de munitions, à un matériel plus que vétuste et dépassé, le matériel moderne étant réservé aux unités fortement professionnalisées.

Nous touchons là à l'une des causes essentielles du malaise qui existe chez les jeunes appelés, à l'une des racines du sentiment de « perdre son temps » à l'armée, « d'apprendre l'oisiveté » à l'armée !

Le découpage de l'emploi du temps des recrues durant l'année de service militaire en porte témoignage : pour 195 jours de formation utile, on ne compte pas moins de 170 jours d'indisponibilité pour l'instruction !

Cet état de choses nous conduit à affirmer que le Gouvernement porte des coups au service militaire, qu'il tente de le transformer en service civique. Et je ne reviendrai pas sur le tronçonnement de l'armée en plusieurs forces spécialisées, dont René Visse a déjà parlé et qui relève de la même démarche.

A cet égard, le plan Polmar, la lutte contre la marée noire sur les côtes bretonnes sont assez significatifs. L'armée de terre a été amenée à employer pour cette tâche 265 unités élémentaires, appartenant à 110 régiments ; 40 000 appelés ont participé au nettoyage des plages pendant six mois. Le bilan de l'effort consenti représente plus de 555 000 hommes-jour, 8 000 heures de mer, 800 heures d'avion ou d'hélicoptère. Le coût de ces prestations s'élève à plus de 76 millions de francs : 76 millions de dépenses supplémentaires supportées par le budget de la défense et non par les responsables pétroliers !

Et nous pouvons aussi mentionner l'opération « aspirateur » de Paris. C'est là encore donner une haute opinion de l'armée aux recrues, contraintes de jouer les briseurs de grève, contraintes d'agir contre leurs intérêts profonds. Car le contingent, ce sont d'abord des citoyens, pour l'essentiel ; ce sont de jeunes travailleurs. Et faire intervenir le contingent, d'une façon ou d'une autre, contre les intérêts d'autres travailleurs, est encore révélateur de la volonté politique du pouvoir de couper l'armée de la nation.

Alors, bien sûr, le sentiment d'inutilité du service militaire qui en résulte est particulièrement ressenti chez les jeunes qui, par ailleurs, connaissent des conditions de vie précaires et sont soumis aux sujétions inévitables de la fonction militaire, qui leur apparaissent incompréhensibles.

Le mécontentement des jeunes soldats s'exprime alors en actions revendicatives, auxquelles le Gouvernement répond par la voie de la sécurité militaire, par la répression. Pour avoir signé une pétition sur la gratuité des transports, des milliers d'appelés sont surveillés, interrogés, fouillés, des centaines sont condamnés sans recours à des peines de trente à soixante jours d'arrêts de rigueur. Autrement dit à la prison !

Et pourtant, leur revendication est juste ! Il est indéniable que les soldats, et aussi de jeunes cadres, sont particulièrement pénalisés quand ils veulent aller chez eux, en permission, compte tenu du prix élevé des transports.

D'ailleurs, trop de soldats accomplissent leur service militaire trop loin de leur domicile. Et la charge financière qui en résulte est très lourde : c'est notamment le cas pour les recrues stationnées en RFA. Pour certains même, la pauvreté de la famille rend un tel éloignement insupportable !

A ce problème financier, il faudrait encore ajouter l'inconfort et la surcharge des wagons que la direction de la SNCF destine ordinairement aux permissionnaires.

Quant à la solde des appelés, elle est caractérisée par sa grande faiblesse. Déjà, pour la porter au taux mensuel de 210 francs en 1975, il avait fallu une large action des jeunes et des militaires. Mais, depuis, l'inflation a fait son chemin et la solde n'a cessé de prendre du retard.

Un retard que le budget de 1979 ne comblera pas, loin s'en faut, puisque le prêt sera porté de 8,50 francs à 9 francs par jour à partir du 1^{er} juillet 1979 — soit une augmentation d'à peine 6 p. 100 — alors que le taux officiel de l'inflation est de 10 p. 100. Le seul maintien du pouvoir d'achat aurait nécessité une augmentation de 1 franc.

Là encore, nous sommes loin du compte !

Lorsque l'on cherche les raisons des refus obstinés qu'oppose le Gouvernement aux revendications des appelés, force nous est de constater que ce n'est même pas par manque de crédits. Chacun sait le prix qu'ont coûté les interventions militaires de l'Elysée en Afrique !

M. Emmanuel Hamel. Ce sont celles de la France !

M. Irénée Bourgois. Non, les refus du Gouvernement sont parties intégrantes d'une politique délibérée de remise en cause de la conscription, visant à susciter la protestation des jeunes et le mécontentement.

Par cette pratique, le Gouvernement espère obtenir soit la résignation, soit le développement d'une idéologie antimilitariste qui lui permettrait de s'appuyer sur les jeunes eux-mêmes pour marcher vers la suppression de la conscription, pour substituer un service civique au service militaire.

Et tout ce qui n'entre pas dans ce cadre est réprimé, puni au nom de la discipline ou plus exactement au nom d'une forme dévoyée de la discipline niant la liberté élémentaire d'expression et de réclamation des citoyens.

L'arbitraire, l'étouffement, voilà ce que le pouvoir impose dans l'armée pour faire obstacle à l'expression des problèmes matériels et moraux des militaires. Même les mini-instances de concertation prévues par les textes restent lettre morte ou ser-

vent tout au plus de « feuilles de vigne ». Et nous serions curieux de connaître les unités où fonctionnent vraiment et régulièrement les commissions consultatives qui devraient être partout développées !

En réalité, pour se faire entendre, les soldats sont contraints de rechercher d'autres voies, d'autres moyens !

Si, dans ces conditions, des gestes extra-réglementaires se produisent, la responsabilité en incombe aux ministres et aux technocrates qui s'imaginent faire marcher l'armée à coups d'interdits disciplinaires !

La responsabilité du pouvoir dans cette situation est entière !

Loin d'être fortuites, les difficultés accrues qu'affrontent les jeunes sous les drapeaux sont les fruits de sa politique, d'une politique globale qui, dans son application à l'armée et sous le couvert de beaux discours, vise tout simplement à écœurer les jeunes appelés, à diviser les cadres et les soldats, à isoler les militaires des travailleurs et du peuple.

Ce n'est pas ainsi que l'on résoudra les problèmes des soldats et des cadres. Ce n'est pas ainsi que l'on est porteur de l'intérêt général, de l'intérêt de la nation et de son appareil de défense.

Gratuité des transports, amélioration des moyens de déplacement, meilleure répartition des affectations à proximité du domicile, augmentation du prêt, respect des droits et des libertés, autant de revendications qu'il est urgent et légitime de satisfaire pour répondre aux besoins de notre défense nationale et aux besoins du pays.

Lutter pour des succès désirables à ce niveau, c'est en effet agir en faveur du moral des soldats ; c'est aider à revaloriser le service militaire ; c'est contribuer à l'amélioration de la condition de tous les militaires, appelés ou engagés de carrière.

C'est en définitive apporter un concours positif à l'armée de défense et d'indépendance nationale au service du peuple français.

En ce qui concerne la préparation militaire et les réserves, qui représentent avec le service militaire actif les trois composantes de la conscription, la réalité est tout aussi accablante.

La préparation militaire souffre d'une faiblesse extrême de recrutement. Ayant perdu depuis longtemps son caractère de masse, elle ne joue plus son rôle, qui est de faciliter le contact des jeunes Français avec leur armée. Pour l'armée de terre, la préparation militaire ne regroupe des jeunes que sur des bases très éparpillées et souvent bien éloignées des objectifs de la défense nationale. Il faut encore ajouter que l'information sur l'utilité de cette préparation fait totalement défaut. D'ailleurs comment convaincre les jeunes de se préparer au service militaire quand on sait ce qu'on leur propose aujourd'hui !

Avant de conclure sur nos propositions, mes chers collègues, j'ajouterai une considération relative à l'extension du camp du Larzac.

En l'absence de tout renseignement concernant les besoins réels de l'armée, en l'absence de toute justification sérieuse, on ne peut que s'interroger, que condamner la décision d'extension de ce camp, mesure autoritaire et unilatérale.

A cet égard, je rappellerai au nom du groupe communiste que nous avons déposé, lors de la précédente législature, et que nous venons de redéposer une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les biens immobiliers de l'armée, précisément, pour mieux appréhender les besoins réels de celle-ci.

Cette proposition de loi n'est toujours pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Peut-être nous dira-t-on ce que cache ce silence.

J'en terminerai, mes chers collègues, par des propositions réalistes, concrètes, faisant pièce à la nouvelle stratégie du déclin de la France, y compris en matière de défense nationale, mise en œuvre actuellement par le Gouvernement.

Pour les soldats du contingent, nous demandons que le prêt soit revalorisé à 30 p. 100 du SMIC et périodiquement réajusté en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Les soldats doivent pouvoir bénéficier de la gratuité des transports et de la possibilité d'une affectation proche du domicile.

Rendre tous les Français aptes à tenir efficacement un poste de combat en cas de besoin constitue la finalité fondamentale du service militaire. C'est la condition à remplir pour une armée de conscription de valeur, pour notre défense nationale.

Tous les militaires, soldats ou cadres, devraient enfin pouvoir exercer leurs droits de citoyens, et nous avons déjà fait des propositions en ce sens pour un statut démocratique garantissant l'exercice des libertés d'information, d'expression et d'association. L'adoption et l'application de nos propositions, loin d'affaiblir l'armée, lui permettraient au contraire de trouver son efficacité, d'exercer la plénitude de son rôle.

Ce serait le moyen de mettre un terme à la crise qui touche l'armée, au mécontentement persistant, à la désaffection de la jeunesse à l'égard du service militaire, à la coupure entre

l'armée et le peuple et à l'affaiblissement de la volonté nationale de défense qui sont les conséquences directes de la politique actuelle, néfaste pour notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour tous ceux qui ont la conviction que la défense de nos libertés et la sauvegarde de l'Europe dépendent en grande partie de la maîtrise des océans — et mon collègue M. Berest, député de Brest, s'associe à mon intervention — une question fondamentale demeure posée : « Être ou ne pas être une grande puissance maritime ».

La réponse à cette interrogation nous a été donnée par les plus hautes instances de notre pays, par M. le Président de la République d'abord, par M. le Premier ministre ensuite, par vous-même enfin, monsieur le ministre de la défense, qui présentez cette année un budget sensiblement meilleur que les précédents en ce qui concerne la marine. Vous montrez par là l'intérêt que vous accordez à cette arme.

Si donc les principaux responsables de la France sont d'accord pour affirmer que nous avons été, que nous ne sommes plus, mais que nous devons redevenir une grande puissance maritime au niveau de l'Europe, il n'en demeure pas moins vrai que pour pouvoir prétendre à cette qualité il faut avoir des bateaux nombreux et modernes adaptés à leurs nouvelles missions.

Malgré vos efforts, monsieur le ministre, cette condition n'est pas remplie à l'heure actuelle, et la décision prise en faveur de la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ne modifie en rien notre propos. Nous saluons cette décision parce qu'elle était logique militairement, utile économiquement et heureuse politiquement.

Nous sommes convaincus du pouvoir dissuasif des forces nucléaires à l'égard des conflits de grande envergure entre grandes puissances. Mais pour l'instant et sans doute pour longtemps encore heureusement, justement en raison de cette dissuasion, il faudra être conventionnellement présent sur certaines mers et certains océans, là où notre sécurité militaire, économique et politique l'exigera.

En stratégie maritime, il ne suffit pas de protéger nos côtes, encore faut-il pouvoir atteindre celles de l'adversaire potentiel.

Cette mission n'est sans doute plus, ou n'est pas encore dans les possibilités de notre marine nationale.

Pour ceux qui, comme nous, croient à la construction de l'Europe et la souhaitent, il est clair que celle-ci ne pourra se réaliser que dans la sécurité collective à laquelle chacun devra participer à sa manière. Pour nous, notre position géographique exige que nous puissions participer à la défense de l'Europe, à la défense de ses limites maritimes, et si nous sommes déjà la première puissance nucléaire européenne, il nous faudra aussi avoir l'ambition de devenir la première puissance maritime de notre continent.

La France, en temps de paix, peut exercer, théoriquement, ses droits souverains sur onze millions de kilomètres carrés de mer et à ce titre elle se place au troisième rang mondial. Elle n'est pas pour autant, *ipso facto*, la troisième puissance maritime du monde.

Ces chiffres ne doivent pas être méconnus ou oubliés, car ils expliquent l'importance pour notre pays de l'élaboration d'une véritable politique de la mer, tant militaire que civile.

Monsieur le ministre, je sais que votre budget a consenti à la marine plus de crédits que ceux qui avaient été primitivement prévus par la loi de programmation. Passer de 17,10 p. 100 à 17,54 p. 100 permet sûrement d'amorcer un léger rattrapage du retard accumulé. Mais redresser un peu la barre ne permet pas pour autant de changer de cap.

Le Président de la République l'a bien compris puisque l'année dernière, à Brest, il a annoncé l'élaboration d'un plan naval militaire. Un conseil de défense s'est réuni le 6 juin à ce sujet, mais seules les grandes lignes de la réflexion semblent avoir été déterminées.

Ce n'est donc que lors de la révision de la loi de programmation que nous en aurons connaissance. Cela signifie que la concrétisation des décisions ne commencera qu'en 1980. Comme on met actuellement au moins six ans pour construire un bateau, le plan ne se matérialisera qu'à l'horizon 1985-1990.

Ce résultat me semble très grave et très critique pour les raisons suivantes.

D'abord, les bateaux de la marine nationale vieillissent. Prenons deux exemples. En 1985-1986, il n'y aura que 94 bâtiments de combat, contre 132 à l'heure actuelle, et près de 52 p. 100 seront âgés. Le tonnage de la flotte de combat représentera 183 000 tonnes, contre 203 000 tonnes aujourd'hui. En 1986-1987, il n'y aura que 20 bâtiments pour la flotte logistique, contre 42 actuellement, et près de 65 p. 100 d'entre eux seront âgés. Le tonnage de la flotte logistique s'élèvera à 81 000 tonnes, contre 102 000 tonnes aujourd'hui.

Souhaitons, comme vous venez de nous l'indiquer, qu'une relance des constructions navales modifie ces pourcentages. Mais reconnaissez, monsieur le ministre, que nous ignorons tout de la concrétisation et du rythme de réalisation du plan naval annoncé par le Président de la République il y a un an à Brest.

M. Jean-Yves Le Drian. C'est bien vrai !

M. Louis Darinot. Vous voterez quand même le budget !

M. Arthur Paecht. Je m'en expliquerai.

M. Tomasini a très bien souligné ces éléments dans son rapport. Je ne m'y attarde pas davantage.

Par rapport à de tels chiffres, il convient de rappeler que nous disposons d'un outil industriel puissant. Les arsenaux, bien qu'ils soient techniquement bien outillés et qu'ils disposent d'une main-d'œuvre compétente, sont en réalité sous-employés.

Vous permettrez au député de Toulon de se référer à l'arsenal qu'il connaît le mieux. En 1971, par exemple, le plan de charge de cet arsenal représentait environ neuf millions et demi d'heures de travail. En 1979, il ne s'élèvera qu'à sept millions et demi, soit deux millions en moins. Par rapport à 1977, l'activité « études » baissera en 1979 de 8,5 p. 100. Le secteur « fabrications » diminuera de 14 p. 100. Et globalement, le plan de charge de l'arsenal baissera de 5 p. 100. L'activité « entretien » se maintiendra grâce — vous l'avez indiqué — aux travaux de modernisation des porte-avions et notamment pour 1979 du *Foch*. Quant au secteur aéronautique, il connaîtra une baisse importante qui se poursuivra jusqu'en 1982-1983.

Dans une région de mono-industrie, on peut imaginer les répercussions tragiques de ces quelques chiffres à un moment où les chantiers navals privés traversent une crise sans précédent. Aussi, à mon avis, le moment serait opportun pour que le Gouvernement aborde dans son ensemble les problèmes des constructions navales — privées et publiques — une collaboration entre les chantiers privés et les arsenaux me semblant indispensable.

Si je me borne au secteur qui vous concerne, monsieur le ministre, je dirai que, trop souvent, l'analyse économique ne me semble pas prise en compte quand il s'agit de décisions concernant la défense.

Nous nous trouvons en tout cas, dans le domaine des constructions navales, devant un problème où les facteurs économiques et les facteurs militaires se conjuguent et militent en faveur d'une politique plus concertée.

Cette politique doit se concrétiser dès 1979 et s'exprimer dans le rapport de révision de la loi de programmation. Conformément à la loi de juin 1976, ce rapport couvrira la période 1981-1982. Il devra reconnaître la priorité de la marine et déterminer un calendrier des mises en chantier et des mises en service des bâtiments neufs.

On se glorifie trop souvent des mises en chantier — et c'est le cas aujourd'hui — mais on oublie d'indiquer que la construction prend toujours du retard et qu'en conséquence le prix de revient des bâtiments est de plus en plus élevé.

C'est pourquoi nous voulons qu'une volonté politique s'exprime lors de la révision de la loi de programmation pour affirmer que les admissions au service actif se feront suivant un rythme défini, assurant à la marine la possibilité de jouer, comme l'a indiqué M. le Premier ministre à Brest, un rôle de premier plan dans la puissance militaire de la France. Sur ce point, j'ai enregistré avec satisfaction les assurances que vous nous avez données, monsieur le ministre.

Je ne puis pour autant passer sous silence nos préoccupations sur les autres missions de la marine nationale, et si jusqu'à présent elles ne ressortissaient pas forcément à vos compétences, il n'en est plus ainsi actuellement. En effet, il y a exactement un mois, le 7 octobre dernier, M. le Premier ministre déclarait : « La nouvelle organisation Polmar renforcera notamment la responsabilité et les pouvoirs du préfet maritime, sous l'autorité du ministre de la défense ». C'est donc bien de vous, monsieur le ministre, que j'attends des précisions.

En étendant ainsi, hors du strict domaine de la défense, les attributions des préfets maritimes qui sont désormais responsables, non seulement de la réglementation, mais aussi de la navigation au large de nos côtes, de la prévention des accidents de mer et de la lutte contre les pollutions, et en donnant en fait des responsabilités similaires aux commandants des zones maritimes outre-mer, ces dispositions concernent la marine dans son ensemble.

Ces tâches sont aussi nobles et en tout cas aussi utiles et indispensables à notre pays que les missions militaires de défense nationale.

C'est pour cette raison que la marine nationale doit assumer des tâches de service public que, pour ma part, je préfère appeler missions d'intérêt général. Certes, la marine les a toujours assurées, mais, jusqu'à ces deux dernières années, elles étaient marginales. Dorénavant, elles ne le sont plus.

Aujourd'hui — au détriment d'ailleurs de l'entraînement militaire des navires — la marine est de plus en plus fréquemment chargée de surveiller les bateaux civils et de porter secours.

Si l'on prend comme exemple la police du rail d'Ouessant, la marine doit assurer la présence, en permanence, d'un bateau, ce qui représente, avec les allers et retours, 400 jours de mer, chiffre à comparer aux jours de service en mer des avisos : 160 cette année contre 140 l'an dernier.

Ce rôle de surveillance est indispensable. C'est ainsi que dans le rail d'Ouessant, en mai dernier, la marine a trouvé 482 bateaux en contravention ; sur ce nombre, elle en a identifié 276.

Malheureusement, la sanction appliquée aux contrevenants est très insuffisante : elle ne s'élevait qu'à 1800 francs, tout récemment encore. Ne devrait-on pas systématiquement retenir les contrevenants dans un port français, pendant deux ou trois jours, ou plus ? Le manque à gagner, me semble-t-il, serait beaucoup plus dissuasif.

À côté de ce rôle de surveillance, la marine doit également porter secours ; en un an, de juillet 1976 à juillet 1977, elle a effectué 266 opérations de secours ou d'assistance maritime par bateau.

Or quels sont, monsieur le ministre, les moyens de la marine pour ces tâches d'intérêt général ? Elle dispose de ses bateaux de guerre dont le coût de l'heure de mer est bien entendu élevé. A cet égard, il est bon de comparer l'heure de mer d'un remorqueur de haute mer loué par la marine, qui s'élève à 1 850 francs, au coût de l'heure de mer de l'escorteur d'escadre : 7 265 francs.

Là, deux remarques s'imposent. Disposer d'un bateau de ce genre est mieux que rien ; mais il faut savoir que, malheureusement, il n'en existe, du moins à ma connaissance, aucun en Méditerranée. Que se passera-t-il lorsqu'un grand pétrolier sera en difficulté en Méditerranée ? Sera-ce obligatoirement la catastrophe ?

La marine utilise également, pour les tâches d'intérêt général, et donc de surveillance, ses avions Atlantic. Mais est-ce bien sérieux lorsque l'on sait que l'heure de vol de tels avions, qui sont équipés d'appareils électroniques très perfectionnés, indispensables pour la lutte anti-sous-marin, est très élevée : près de 2 millions d'anciens francs ?

Ces quelques exemples montrent bien que les moyens de la marine pour faire face à ces nouvelles missions d'intérêt général sont caractérisés par leur insuffisance et leur inadéquation.

Il est indispensable que, sans tarder, des décisions soient prises. Les autres pays qui bénéficient d'une zone économique importante ont déjà lancé des programmes de constructions navales considérables, qu'il s'agisse des Etats-Unis, du Canada ou de la Norvège. Attendons-nous un nouvel accident du genre de celui de l'*Amoco Cadiz* pour nous lancer dans un programme ambitieux ?

Que se passera-t-il quand se produiront des catastrophes plus importantes encore ? Certes, les accidents provoqués par les navires transportant des hydrocarbures sont très inquiétants. Mais, tout compte fait, ces conséquences sont limitées par rapport à celles que nous pourrions connaître avec les transports de matières radioactives.

Tout cela justifie l'élaboration d'un plan de construction de navires, d'avions et d'hélicoptères réellement appropriés à ces missions nouvelles.

En ce qui concerne les missions civiles, le moyen privilégié pour une surveillance rapide et globale de vastes zones maritimes est l'avion. Depuis que l'on parle de la nécessité, pour la France, de disposer à cette fin de moyens aériens, je suppose que les études sont terminées. L'an dernier, on envisageait plus ou moins la relance du Nord 262. On a aussi parlé du Falcon 20 G. Actuellement, le choix semble se limiter entre un avion Fokker et un appareil Hawker-Siddeley.

En plus des avions, le contrôle et les diverses interventions en mer nécessitent des moyens navals adaptés et polyvalents. Il conviendrait d'avoir des navires hauturiers solides et d'assez fort tonnage.

Il faut reconnaître que certaines missions à plus faible rayon d'action, ou de durée plus réduite, peuvent être assurées par des moyens navals ou aériens plus modestes, à l'aide d'hélicoptères, par exemple. Je crois savoir qu'une petite dizaine de bâtiments de 250 à 300 tonnes, un nombre un peu moins élevé d'hélicoptères et une quinzaine d'avions seraient nécessaires.

Le calendrier des constructions neuves a été déterminé. Le coût global de 1979 à 1983 a été chiffré : on peut l'estimer proche du coût de la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*. Ce chiffre apparaît bien faible lorsque nous devons faire face à un autre accident de ce genre.

C'est pour cela que, dès 1979, il aurait fallu mettre en chantier ces nouvelles constructions. On me répondra que ce n'est pas possible pour des raisons financières. Or la France, en cas de

nouvelle catastrophe, devra bien engager cet argent. Actuellement — je l'ai déjà dit — les arsenaux sont sous-employés et l'industrie navale est en crise. N'est-il pas préférable de construire des bateaux plutôt que de payer des indemnités de chômage aux ouvriers de cette industrie ?

Certes, le budget de la défense est limité : il représentera 16,8 p. 100 du budget de la nation en 1979 contre 16,78 p. 100 en 1978. Pour financer nos propositions, il faut plus de moyens. Je suis de ceux qui estiment qu'une nation comme la nôtre doit pouvoir consacrer davantage à sa défense, surtout quand celle-ci englobe une multitude de missions civiles ou, en tout cas, non militaires, dont, faute d'une ligne budgétaire spéciale, la nation ne connaît pas le prix.

Mais s'il n'apparaît ni opportunités, ni réalisme de proposer une telle augmentation, il faudra bien se résigner à modifier la répartition des crédits à l'intérieur du budget de la défense.

En 1979, les autorisations de programme représentent pour l'armée de terre 26,10 p. 100 et pour la marine 18,33 p. 100. Les crédits de paiement atteignent pour l'armée de terre 23,04 p. 100 et pour la marine 18,74 p. 100.

Je ne dis pas qu'il faille inverser ces rapports, mais je suis sûr qu'il faut les revoir en tenant compte des impératifs nouveaux que nous avons évoqués.

En conclusion, disons que le budget de 1979 tel que vous nous le présentez améliore sensiblement les possibilités de la marine, mais ne permet pas vraiment d'amorcer la renaissance de notre flotte de surface.

C'est pour cela que nous attendons beaucoup de la révision de la loi de programmation. Mais, pour l'instant, nous voterons le budget et soutiendrons votre action car nous apprécions par ailleurs, monsieur le ministre, la rigueur et l'efficacité de votre gestion. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant toute autre considération, il importe de remarquer que les crédits du ministère de la défense connaissent, en cette année de restrictions budgétaires, une croissance proportionnellement plus forte que les crédits affectés à d'autres départements ministériels.

M. Jean-Yves Le Drian. Tout va bien !

M. Roger Corréze. Cette relative faveur mérite d'être soulignée et je tiens à dire à M. le ministre de la défense combien j'ai été sensible, comme gaulliste, à cet effort accru au bénéfice de nos armées qui sont l'instrument privilégié de l'indépendance de la France.

Toutefois, l'examen détaillé du budget fait apparaître quelques ombres parmi les lumières.

Au chapitre des lumières, l'un des faits les plus marquants est la forte augmentation, aux titres V et VI, des autorisations de programme, qui progressent de 24,6 p. 100, et des crédits de paiement, qui sont en accroissement de 17,6 p. 100.

Nous semblons donc nous orienter maintenant vers un effort d'investissements accru. Je reviendrai sur ce point.

Je relève, d'autre part, la priorité accordée aux études et aux recherches. J'y vois une sage mesure pour l'avenir, à condition qu'elle ne revête pas un caractère exceptionnel.

Comment, en effet, maintenir la crédibilité de notre armement dans un monde où les techniques deviennent très rapidement obsolètes, particulièrement dans le domaine militaire où elles sont souvent très élaborées, ce qui les expose plus que d'autres à un vieillissement précoce.

Autre sujet de satisfaction, le maintien de l'effort financier consacré aux forces militaires stratégiques avec plus de 14 p. 100 de l'ensemble du budget de la défense.

Je note également l'achèvement, cette année, du programme « Pluton », puisque l'équipement des régiments concernés est complet ; le lancement du programme des missiles ASMP sur Mirage 2000 ; l'installation de dépôts d'armes nucléaires sur nos deux porte-avions.

Enfin, et surtout, j'apprécie à sa juste valeur la décision prise de construire un sixième sous-marin nucléaire lance-engins.

Il apparaît maintenant qu'il était préférable d'attendre deux ans pour mettre en chantier ce sous-marin d'une génération nouvelle, possédant un armement aux performances supérieures, plutôt que de construire, dès 1975, un SNLE de la première génération et d'être obligé de le refondre deux ou trois ans plus tard.

Nous devons d'ailleurs rendre hommage à tous les personnels civils et militaires de la défense nationale qui ont permis, en un temps record et avec leurs seuls moyens, de mettre au point des missiles à ogives multiples et de renforcer en même temps

l'autonomie du sous-marin chargé de les tirer grâce à des systèmes très élaborés de navigation, de propulsion, de détection et de communication.

Tels sont les principaux aspects positifs de ce projet de budget. Mais, après le chapitre des lumières, il faut maintenant aborder celui des ombres.

En premier lieu, c'est le programme de construction qui doit retenir notre attention.

J'ai pris connaissance, avec intérêt, de l'augmentation de 100 p. 100 en 1979 des autorisations de programme relatives à la construction de bâtiments ; de même ai-je retenu que vingt-cinq navires seraient mis en chantier en 1979.

Je ne ferai pas miennes certaines observations dont seuls les techniciens détiennent les réponses. Je n'ignore pas, en effet, qu'un bâtiment moderne peut parfois remplacer deux ou trois bâtiments anciens du fait de sa supériorité technique. Cependant, la proportion de navires à désarmer dans les années à venir n'est-elle pas, monsieur le ministre, un peu trop forte ?

Je sais que vous envisagez une adaptation, en la matière, de la loi de programmation militaire. Nous attendons donc des éclaircissements sur ce chapitre capital.

En deuxième lieu, il est un problème d'ordre stratégique que je voudrais évoquer devant vous, celui de la fiabilité de nos sanctuaires de missiles. Des experts qualifiés ont appelé, à plusieurs reprises, l'attention de l'opinion et des parlementaires sur la menace que font peser sur ces sanctuaires fixes d'ogives nucléaires les fameux missiles SS 20 soviétiques, capables, selon les voix autorisées, de détruire totalement nos bases de lancement de missiles si nous ne détectons pas l'attaque ennemie dans les sept secondes qui la suivent.

Estimez-vous, monsieur le ministre, que ces informations sont exactes ? Dans l'affirmative, quelle parade comptez-vous utiliser ? Une plus grande mobilité de nos armes nucléaires n'est-elle pas souhaitable afin de leur redonner toute la discrétion voulue pour qu'elles soient efficaces ?

Autre point d'ombre dans ce rapide panorama des crédits militaires : l'équipement des forces conventionnelles. Nos rapporteurs ont souligné le retard important pris dans les commandes d'armement des forces classiques dont les lacunes ont été longuement énumérées. Ils ont en même temps insisté sur l'aggravation du déséquilibre en faveur de l'Union soviétique qui dispose d'une supériorité impressionnante en chars de combat.

Il semblerait que notre déficit en moyens conventionnels soit tel que la seule façon de le contrebalancer serait de se doter de l'arme à rayonnement renforcé dite bombe à neutrons.

La question, monsieur le ministre, est trop importante pour être laissée sans réponse et je m'associe à ceux de mes collègues qui souhaitent que l'opinion publique soit mieux informée de ce problème.

On ne peut pas non plus passer sous silence le sous-équipement de notre aviation par rapport à la loi de programmation. Seuls quatre Mirage 2000 seront commandés en 1979 sur les 179 prévus dans la loi. La différence entre la prévision et la réalité est trop grande pour ne pas être relevée et l'on est en droit de se demander si le Mirage 2000 constituera bien l'avion d'avenir de l'armée de l'air française. A cette cadence de commande, il risque d'être rapidement dépassé sur le plan technique.

Je m'interroge également sur la dépendance de nos forces d'intervention lorsqu'elles ont à opérer sur un territoire lointain. Je pense, en l'occurrence, à l'opération du Zaïre pour laquelle nous avons dû faire appel à des avions gros porteurs américains pour le transport du matériel, nos Transall ayant un rayon d'action et une capacité trop réduits.

Que se passerait-il, en cas de crise grave, si nous devions faire appel aux Américains et que ceux-ci ne puissent répondre à notre demande ?

J'ai pris bonne note de la modification du programme Transall, mais je reste toutefois vigilant dans ce domaine et attends des assurances de votre part, monsieur le ministre.

A propos du Zaïre, je tiens à rendre hommage à tous ceux, officiers, sous-officiers et hommes du rang, qui ont mené à bien ce sauvetage des populations européennes.

M. Emmanuel Hamel, M. Jacques Sourdil et M. Antoine Rufenacht. Très bien !

M. Roger Corréze. Un autre aspect du budget suscite quelques réserves de ma part, à savoir le volume des dépenses en capital de la délégation générale à l'armement et de la direction technique des armements terrestres.

En effet, si les crédits d'investissement de ces deux directions sont nettement majorés, il semble que ces nouvelles dotations aillent surtout aux services chargés des études et de la recherche.

Je me pose donc la question de savoir si, au stade final de la fabrication des munitions, cette augmentation des crédits sera aussi substantielle.

L'activité des ateliers de chargement doit-elle connaître un rythme encore plus soutenu? Peut-on même envisager une extension de leur potentiel?

Ma dernière question, connexe à la précédente, est relative aux entrepôts de réserve générale actuellement très dispersés sur le territoire et dont l'exploitation, par voie de conséquence, se trouve alourdie.

Dans un souci d'économie et de meilleure gestion, est-il possible d'envisager un regroupement de certains d'entre eux?

On ne peut pas conclure sur les problèmes de défense nationale sans s'interroger sur la structure de notre armée et la coexistence de deux impératifs de moins en moins compatibles: la conscription obligatoire et une nécessaire technicité.

De plus en plus, dans les armées modernes, on exige des connaissances poussées et une haute qualification. Mais, en même temps, sous l'influence de la théorie de la dissuasion, l'hypothèse d'un conflit, fort heureusement d'ailleurs, s'éloigne.

De cette improbabilité d'une guerre en Europe naît parfois chez les militaires, et particulièrement chez les appelés, un sentiment d'inutilité.

Sans rouvrir le vaste débat sur le service national, j'estime qu'il y a une catégorie de militaires qui souffrent plus que les autres de cette absence de motivation: ce sont les sous-officiers.

Je me demande donc si, pour mettre fin à ce qu'il faut bien appeler une sorte de malaise, il ne serait pas bon d'intégrer dans la formation des sous-officiers des connaissances qui leur donneraient la certitude d'être compétents sur le plan de la technique militaire, et qu'ils pourraient utiliser une fois rendus à la vie civile.

Telles sont quelques-unes des réflexions que m'inspire le projet de budget militaire de 1979. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que les réponses que vous nous donnerez permettront de dissiper les inquiétudes que l'on peut avoir concernant certains chapitres. Vous ne doutez pas non plus, j'en suis sûr, de mon soutien. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560, (rapport n° 570 de M. Fernand Leart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Crédits militaires, budget annexe du service des essences :

— Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : considérations générales et titre V (dépenses en capital). — (Annexe n° 53 - Tome I. — M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.)

Titre III — Dépenses ordinaires. — (Annexe n° 54. — M. André Rossi, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées : avis n° 573 :

Dépenses en capital, tome I. — M. Guy Cabanel ;

Dépenses ordinaires, tome II. — M. Jean-Pierre Bechter ;

Section commune, tome III. — M. Pierre Mauger ;

Section Air, tome IV. — M. Loïc Bouvard ;

Section Forces terrestres, tome V. — M. Jean Bozzi ;

Section Marine, tome VI. — M. René Tomasini ;

Section Gendarmerie, tome VII. — M. Roger Chinaud.

— Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 54. — M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 573, tome III, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.